



Sahel Dimanche

N°1396 Sahel Dimanche
du 23 juillet 2010
— Prix : 250 francs

OFFICE NATIONAL
D'ÉDITION ET DE PRESSE
Place du Petit Marché
Tél : 20 73 34 86/87
Télécopieur : 20 73 30 90
BP : 13 182 Niamey -
Niger
23^{ème} ANNÉE

Reportage

Insécurité alimentaire dans la région de Dosso



Un renforcement des stocks s'impose

PP. 10-11

A la Présidence du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie

● La session ordinaire du Conseil Consultatif National est convoquée pour le jeudi 29 juillet 2010

Le Président du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie, Chef de l'Etat, le Général de Corps d'Armée Djibo Salou, a signé, hier, un décret portant convocation du Conseil Consultatif National, en session ordinaire. Le Conseil Consultatif National est convoqué en session ordinaire le jeudi 29 juillet 2010 à partir de 9 heures, sur l'ordre du jour suivant :

- examen de l'avant-projet de Constitution ;
- examen de l'avant-projet d'ordonnance portant Charte des Partis Politiques ;
- examen du projet d'ordonnance portant Statut de l'Opposition.

● Le Chef de l'Etat signe deux décrets portant nomination d'administrateurs délégués et d'un chef de poste administratif

Le Président du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie, Chef de l'Etat, Son Excellence le Général de Corps d'Armée Djibo Salou, a signé, hier, 22 juillet 2010, deux décrets portant nomination d'administrateurs délégués et d'un chef de poste administratif. **Aux termes du premier décret** : Le **Lieutenant Amadou Barba**, Officier de la Gendarmerie Nationale à la retraite, est nommé Administrateur délégué de la Commune rurale de Tassara ; Le **Maréchal des Logis Ali Amadou Touré**, Sous Officier de la Gendarmerie Nationale à la retraite, est nommé Administrateur délégué de la Commune Urbaine de Dakoro, en remplacement de Monsieur Boukli Najim.

Aux termes du second décret : Le **Capitaine Sanago Mounkaila**, Officier de la Garde Nationale du Niger à la retraite est nommé chef de Poste Administratif de Torodi, en remplacement du Commandant Oumarou Garba, Officier de la Garde Nationale à la retraite.

12^{ème} Sommet des Leaders et Chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD), à N'djaména (Tchad)

Ouverture des travaux, hier, dans l'après-midi

P. 3

Invité

Général de Brigade Abdou Kaza, ministre de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification

«Au niveau de notre pays, la Grande Muraille Verte (...) traversera les régions de Tillabéry, Dosso, Tahoua, Agadez, Maradi, Zinder et Diffa dans la zone comprise entre les isohyètes 100 et 400 mm»



P. 4

DR

Archives/ONEP

Situation alimentaire

Le parti du Congrès National Soudanais octroie 257 tonnes de vivres au Niger

Le parti du Congrès National Soudanais a fait don, hier, de 257 tonnes de vivres composées de mil, de maïs et de riz, au profit des populations victimes de la crise alimentaire. Le don a été remis par M. Abdou Boushra, Secrétaire aux affaires extérieures du Congrès National Soudanais au vice-président du comité national ad hoc de supervision des appuis et activités du plan de soutien aux populations vulnérables, M. Adam

Dan Maradi. La cérémonie s'est déroulée au magasin de l'OPVN en présence de la Secrétaire générale du cabinet du Premier ministre. M. Abdou Boushra a indiqué que le Congrès National Soudanais entend exprimer sa solidarité au peuple frère du Niger par ce geste modeste qui, a-t-il ajouté, sera suivi d'autres appuis plus importants jusqu'à la fin de la crise alimentaire qui sévit au Niger. Il a rappelé que le Congrès

National Soudanais et le peuple soudanais ont toujours été aux côtés du peuple nigérien. Pour sa part, le vice-président du comité national a remercié, au nom de la population et du gouvernement, les généreux donateurs tout en soulignant que ce geste du parti du Congrès National Soudanais, qui vient à point nommé, confirme l'adage selon lequel "c'est dans les moments difficiles qu'on reconnaît ses vrais amis". M. Adam Dan Maradi a salué l'ex-

cellence des relations nigéro-soudanaises et souhaité que ces relations d'amitié et de fraternité entre les peuples soudanais et nigérien se poursuivent et se renforcent davantage dans tous les domaines, avant de transmettre la gratitude et les remerciements du peuple et du gouvernement nigériens au Président soudanais Omar Hasssan El Béchir, au peuple soudanais et au Congrès National.

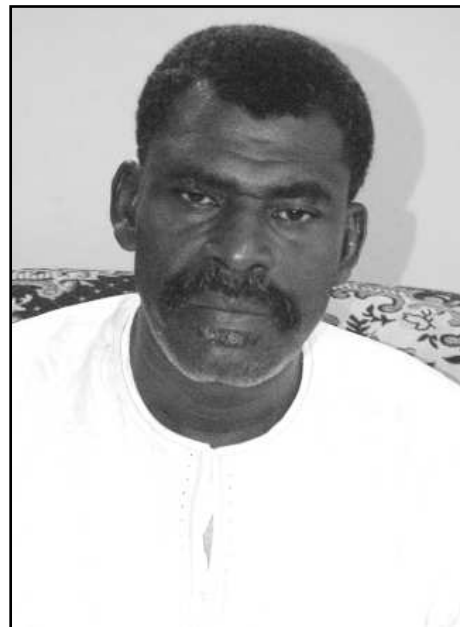
Zabeirou Moussa

Commune rurale de la Tarka

Une zone de transition entre le nord et le sud

A 75 km au nord de Zinder, le village de Guezoua. C'est à partir de là qu'il faut quitter la route goudronnée qui mène à Tanout. Direction Belbéji, chef-lieu de la commune rurale de la Tarka, située plus à l'ouest de Guezoua. La route latéritique, longue de 125 km, mal entretenue, vous réserve par endroits des surprises désagréables. Des nids de poule se succèdent, devenant par endroits de véritables crevasses. Rouler sur cette piste devient tout simplement dangereux quand il pleut. Ce qui est fréquent en cette saison d'hivernage. La prudence est donc conseillée aux usagers, d'autant plus qu'à certains endroits, les panneaux ont disparu. La piste traverse des villages dont les plus importants sont les communes rurales de Gangara, un peu à l'écart il est vrai, et Qualaléoua. Deux communes frontalières de celle de leur consoeur de la Tarka. Dans cette vaste contrée du nord-ouest de Zinder, la principale préoccupation des paysans et des éleveurs reste la pluviométrie. Apparemment, cette année elle est prometteuse. Près de 100 mm sont tombés en l'espace d'une semaine. Et les premières herbes viennent donner espoir aux éleveurs, eux qui ont perdu une bonne partie de leurs animaux. Les agriculteurs eux, y compris les femmes, ne se font pas prier pour rejoindre les champs. Car dans cette zone, l'exode est massif. Les bras valides s'en vont, notamment cette année particulièrement difficile sur le plan alimentaire, laissant ainsi les femmes et les enfants à leur sort. Après environ une heure et demie de route cahoteuse, enfin

apparaissent les premiers bâtiments de Belbéji. C'est le soulagement pour ceux qui s'arrêtent ici. Mais le calvaire ne fait que commencer pour ceux qui doivent continuer. La commune rurale de la Tarka a été créée par la loi N°2002-014 du 11 juin 2002. Elle est située dans la partie nord-ouest du département de Tanout, à 145 kilomètres du chef-lieu de département, et à 200 kilomètres nord-ouest du chef-lieu de région. Le chef-lieu de la commune est Belbéji. Avec une superficie de 11.000 km², soit un tiers du département de Tanout, elle est limitée au nord par la commune rurale d'Aderbissinat (département de Tchirozérine), au sud par la commune rurale de Mairayrey (département de Mayahi) ; à l'est par les communes rurales de Gangara et Tenhya (département de Tanout) ; et à l'ouest par celles de Tagriss et Gadabéji (département de Dakoro). Elle regroupe 282 villages et tribus administratifs et plusieurs hameaux. Selon l'administrateur délégué de la commune, Abdouramane Mahamane, au terme du recensement de 2001, la population de la commune était estimée à 63.848 habitants dont 31.773 hommes et 32.075 femmes, (soit respectivement 49,76% et 50,24%) répartis au niveau de 9.547 ménages. La densité est de 7,9 habitants au km² répartis dans les villages et tribus de la commune. Cette population, composée de Haoussas (44%), de Touaregs (37,5%), de Peulhs (16,6%) et d'Arabes (0,2%), se caractérise par une occupation spatiale spécifique. En effet, les nomades (Touaregs et Peulhs) occupent en grande partie la zone pastorale située au nord, et les sédentaires occupent la bande sud agricole. Par contre, souligne l'administrateur délégué, le mouvement migratoire est marqué par l'exode des bras valides (jeunes et adultes) qui, dans certains cas, peut excéder huit mois. Le chef-lieu de la commune constitue aussi le lieu de transhumance par excellence qui rassemble les éleveurs d'horizons divers, y compris ceux du Nigeria, du Tchad et du Cameroun. Dans le domaine de l'économie, les principales activités demeurent l'agriculture, l'élevage et l'artisanat. La descrip-



M. Abdouramane Mahamane, Administrateur délégué de la commune rurale de la Tarka

Ibro Ypuka/ONEP

tion zonale de la commune rurale de la Tarka, selon M. Abdouramane Mahamane, la rattache à la zone de transition entre la zone pastorale au nord et la zone agricole au sud. Cette position géographique confère à la commune la double vocation agricole et pastorale. Selon l'administrateur délégué, la zone sud est consacrée aux cultures, notamment vivrières et autres cultures de rente, et la zone nord est réservée à l'élevage et la à la foresterie ; malheureusement cette zone est grignotée par le front agricole. C'est dans la zone pastorale que l'on rencontre une faune très riche et variée. Malgré ce potentiel économique relativement important, il n'en reste pas moins que le problème central, d'après M. Abdouramane Mahamane, reste la dégradation des conditions de vie des populations en raison de la dégradation de la base productive, de la baisse de rendement

dans tous les secteurs de production, de l'insuffisance de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable), de la faible capacité technique et organisationnelle des populations due à une insuffisance d'encadrement et de formation, ainsi que de la faible organisation des structures devant concourir au développement de la commune. Et comme si cela ne suffisait pas, on assiste à une dégradation des infrastructures socio économiques, à des sécheresses répétitives, aux attaques récurrentes des criquets, et partant de tous ces phénomènes, à la dégradation des revenus des ménages. Cependant, cette situation n'a pas entamé l'ardeur des responsables municipaux qui, en dépit de la faiblesse des moyens, s'investissent pour améliorer les conditions de vie des populations. C'est ainsi, que dans le cadre de la valorisation de la gestion des ressources naturelles, la commune a élaboré deux micros projets dont le financement est à rechercher. Il s'agit d'un projet de création de 100 hectares de bio carbone d'un montant de 20 millions de F CFA et de deux marchés ruraux de bois d'un montant de plus de 11 millions de francs FCA. En matière de perception de taxes et autres impôts, la commune rurale de la Tarka ne souffre pas, d'après son administrateur délégué, d'incivisme fiscal. Cela n'est guère étonnant d'autant plus que le chef de canton de la Tarka contribue énormément dans la récupération des taxes. En plus, la commune rurale de la Tarka fait partie de celles qui, dans la région de Zinder, gèrent plus de 10 marchés hebdomadaires, 14 exactement. Les femmes, pour leur part, ne sont pas en reste. Elles participent, selon M. Abdouramane Mahamane, au développement socio économique de la commune, à travers des activités agricoles, l'élevage, le petit commerce et l'artisanat.

Abdou Saidou, ONEP Zinder/Diffa

Office National d'Édition et de Presse
 Place du Petit Marché
 B.P : 13182 Niamey Niger
 Tél 20 73 34 86 /87
 Télécopieur : 20 73 30 90
 E-mail : onep@intnet.ne
 Site web : www.lesahel.ne
Directeur de Publication
Saïdou Daoura

Directeur de la Rédaction Assane Soumana 20 73 99 86 Réd en chef Tchirgni Maïmouna Réd en chef/Adj Mahaman Bako	Directeur Technique Issa Madougou 20 73 99 87 Réd en chef M.S. Abandé Moctar Réd en chef adj Inoussa Oumarou
Secrétaire de Rédaction Wata N. Fassouma Moustapha	
Directeur commercial Morou Hamadou 20 73 22 43 Chef Service Communiqué et Pub. Alassane Assilila	
Direction Administrative et financière (DAF) Directrice: Mme Saïdou Rahamou Tél: 20 73 99 85 Chef service Recouvrement: Mme Ado Haoua Hachimou	
Composition : ONEP Tirage ONEP 5000 exemplaires	

Message

Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant

Les femmes doivent être économiquement indépendantes en vue d'assurer leur participation au développement et à la prise de décision.

Hymne national

*Après du Grand Niger Puissant
Qui rend la nature plus belle
Soyons fiers et reconnaissons
De notre liberté nouvelle*

*Évitons les vaines querelles
Afin d'épargner notre sang
Et que les glorieux accents
De notre race sans tutelle
S'élèvent dans un même élan
Jusqu'à ce ciel éblouissant
Où veille son âme éternelle
Qui fera le pays plus grand*

Debout Niger, debout !

*Que notre oeuvre féconde
Rajeunisse le cœur de ce vieux continent
Et que ce chant s'entende aux quatre coins du monde
Comme le cri d'un peuple équitable et vaillant*

Debout Niger, debout !

*Sur le sol et sur l'onde
Au son des tam-tams dans leur rythme grandissant
Restons unis toujours, et que chacun réponde
À ce noble avenir qui nous dit
En avant...*

12^{ème} Sommet des Leaders et Chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD), à N'djaména (Tchad)

Ouverture des travaux, hier dans l'après-midi

Le Premier ministre, SEM. Mamadou Danda, séjourne depuis mercredi dernier à N'djaména, au Tchad où il représente notre pays aux travaux du 12^{ème} Sommet des Leaders et Chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD). Plusieurs autres dirigeants africains, dont le Guide de la Révolution libyenne Mouammar Kadhafi, les Présidents Ahmed Abdallah Mohamed Sambi des Comores, Charif Cheikh Ahmed de la

Somalie, Omar Hassan El-Béchir du Soudan, François Bozizé de la RCA, Issayas Affeworki de l'Erythrée, Fradique de Menezes de Sao Tomé et Príncipe, Yayi Boni du Bénin, Amadou Toumani Touré du Mali, Abdoulaye Wade du Sénégal, Blaise Compaoré du Burkina Faso, Ernest Bai Koroma de la Sierra Leone et Idriss Deby Itno du Tchad, ainsi que le Premier ministre du Maroc, M. Abbas Al-Fassi, prennent part à ces travaux qui prendront fin aujourd'hui vendredi. Les travaux du sommet se sont

ouverts hier dans l'après-midi, au Palais des Congrès de la capitale tchadienne. A cette occasion, le Président de la République du Tchad, M. Idriss Deby Itno a prononcé une allocution dans laquelle il a lancé un vibrant appel à la Communauté des Etats sahélo-sahariens pour soutenir le processus de Doha, négociations pour la paix au Darfour parrainées par le Qatar, l'Union africaine (UA) et l'ONU. "Je voudrais saluer ici le rôle joué par notre organisation sous-régionale dans la consolidation de la

paix dans notre continent", a lancé le Président tchadien. C'est, a-t-il dit, dans ce cadre que nous devons apporter notre soutien au processus de Doha. « Pour ce qui me concerne, je lance un appel à toutes les parties (impliquées dans les pourparlers) pour qu'elles adhèrent au processus de Doha en vue d'une solution de paix juste et durable" au Darfour, région de l'ouest du Soudan en guerre civile depuis 2003 », a-t-il indiqué.

Au Conseil Consultatif national

Le président de l'Institution reçoit l'ambassadeur de France au Niger

Le président du Conseil Consultatif national (CCN), M. Marou Amadou, a reçu hier matin en audience, l'ambassadeur de France au Niger, SEM. Alain Holleville. Cette audience entre dans le cadre des contacts réguliers du diplomate français avec les responsables des institutions de la transition. Plus spécifiquement, il s'agit, selon l'ambassadeur Alain Holleville, au cours de cet entretien, de faire le point sur le processus de la transition en ayant à l'esprit la prochaine session du Conseil

Consultatif national qui examinera un certain nombre de documents, notamment l'avant projet de constitution. "Il s'agit pour nous de mieux comprendre comment se présentent les choses, comment vont s'organiser les travaux," a-t-il ajouté. L'ambassadeur de France au Niger a dit qu'il a constaté, et s'en réjouit - que toutes les autres institutions de la transition jouent leurs rôles dans la conduite du processus global. Un autre aspect du constat du diplomate français, c'est la place de la consultation dans le processus poli-

tique de la transition. "Il s'agit notamment d'avoir des échanges aussi ouverts que possibles dans le respect des règles définies par ordonnance pour la transition." Aussi, le CCN joue pleinement son rôle avec les autres institutions de la transition", a conclu l'ambassadeur Alain Holleville.



Le président Marou Amadou avec l'ambassadeur de France (au centre)

Ibro Youka/ONEP

Remise de témoignage de satisfaction au Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant

Dr Guido Borghèse honoré

La ministre de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant a décerné un témoignage officiel de satisfaction à Dr Guido Borghèse, représentant résident adjoint du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) au Niger en fin de mission dans notre pays. La cérémonie de remise dudit témoignage s'est déroulée hier après-midi dans les locaux du ministère et en présence du représentant résident de l'UNICEF, M. Guido Cornale, du Secrétaire général du ministère M. Issoufou Souleymane, ainsi que des cadres centraux du ministère et des collaborateurs de M. Borghèse.

Le représentant résident adjoint de l'UNICEF quitte notre pays pour le bureau régional de l'UNICEF. En lui remettant le témoignage officiel de satisfaction, la ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant a exprimé toute la satisfaction du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CSR) et du gouvernement pour les appuis techniques et financiers de l'UNICEF à notre pays. L'UNICEF, dira Mme Sanady Tchamadé Hadattan, "est l'un des partenaires de mon département". Cette cérémonie, ajoute-t-elle, "est une occasion de réitérer les sincères remerciements des femmes et des enfants du Niger pour les efforts déployés de 2006 à aujourd'hui par Dr Guido Borghèse, notamment dans la coordination des programmes majeurs mis en œuvre par le gouvernement avec l'appui de l'UNICEF". Un service que le représentant adjoint de l'UNICEF a toujours fait avec abnégation, courage, amour et détermination. C'est au nom de tous ces efforts que le ministère a décerné à Dr Borghèse ce témoignage. Pour Mme Sanady Tchamadé Hadattan, Dr Guido Borghèse quitte le Niger au moment où on a encore besoin de sa présence, notamment pour soutenir et assister les femmes et les enfants victimes de vulnérabilité. "Toutefois, je ne doute point que cette importante mission de l'UNICEF va se poursuivre et je sais que vous allez toujours penser aux femmes et aux enfants du Niger."

Le représentant adjoint de l'UNICEF s'est dit très honoré de recevoir ce témoignage. "Le travail exécuté est en fait le fruit de la collaboration entre le bureau de l'UNICEF, le Ministère de la Population et tous les autres départements ministériels". Dr Guido Borghèse a tenu à rendre un hommage à tous ses collaborateurs. "Ce fut aussi une grande expérience pour moi de travailler avec tous ici", a-t-il dit. En outre, ajoute-t-il, "je quitte un pays plein de défis, mais aussi d'amour pour les femmes et les enfants".

Siradji Sanda



Dr Guido Borghèse recevant son témoignage

Eih Idrissa Hamani/ONEP

Deuxième session du comité de pilotage du Programme d'Actions Communautaires (PAC)

Une approche axée sur un véritable développement à la base

Le comité de pilotage du Programme d'Actions Communautaires PAC phase II a tenu, hier jeudi, sa deuxième session ordinaire pour le second semestre 2010. Cette session s'est ouverte sous la présidence du secrétaire général du ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, M. Diamoitou Boukary, président du comité de pilotage, en présence de plusieurs responsables administratifs et communaux venus des régions dans lesquelles intervient le programme. Le PAC est un outil de développement dont l'objectif est d'aider le gouvernement à concevoir et à mettre en place un mécanisme de financement décentralisé, participatif et transparent permettant aux populations de mettre en œuvre leur propre schéma de développement, mais aussi de viser la promotion d'une gestion communautaire intégrée des écosystèmes. Fruit d'un financement conjoint du Niger, de la Banque mondiale, du Fonds pour l'Environnement Mondial et du FIDA, le PAC intervient dans 164 communes de notre pays à travers des actions multiformes qui contribuent à la mise en œuvre de la stratégie de développement rural. Pour le président du comité de pilotage, la tenue de la session permettra d'examiner les rapports d'exécution financière et technique, d'audits et des revues, d'évaluer l'état d'avancement du programme. La session est aussi l'occasion pour les participants d'examiner le bilan du premier semestre, de suivre l'exécution des décisions, d'apporter des mesures correctives nécessaires et de faire des recommandations sur la mise en œuvre des activités du programme.

M. Diamoitou a rappelé que lors de la session de février, le comité a analysé et approuvé le plan de travail et le budget 2010. Il a souligné que le premier semestre est marqué par des changements institutionnels (nomination des administrateurs délégués en lieu et place des maires élus) et la crise alimentaire. La nouvelle situation a amené le Programme d'Actions Communautaires à procéder à la sensibilisation des nouvelles autorités communales sur les principes d'intervention du PAC II; à conduire des opérations d'atténuation de la crise et à poursuivre et intensifier les opérations de récupération des terres et de plantation d'acacia à travers la méthode



La table de séance à l'ouverture des travaux, hier

Kader Amadou/ONEP

HIMO (haute intensité à main-d'œuvre). Le Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a transmis la gratitude du gouvernement à la Banque Mondiale, au FEM et au FIDA, principaux partenaires du PAC qui appuient sans cesse le Niger dans la lutte contre la pauvreté et pour asseoir un véritable développement à la base.

Zabeirou Moussa

Général de Brigade Abdou Kaza, ministre de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification

«Au niveau de notre pays, la Grande Muraille Verte (...) traversera les régions de Tillabéry, Dosso, Tahoua, Agadez, Maradi, Zinder et Diffa dans la zone comprise entre les isohyètes 100 et 400 mm»

Réalisée par Sani Soulé Manzo

Monsieur le ministre de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification, le Niger est-il candidat pour abriter le siège de l'Agence panafricaine de la « Grande Muraille Verte » qui a été créée le 18 juin 2010 à N'Djaména ?

Merci de cette occasion que vous nous donnez de parler de cette importante initiative de la Grande Muraille Verte. Comme vous le savez, notre pays le Niger est sur la ligne de front en matière de désertification et à ce titre, il est appelé à jouer un rôle de premier plan dans le cadre de la recherche des voies et moyens pour contenir, voire inverser la tendance actuelle de dégradation des ressources naturelles de la région sahélo-saharienne en général, et au Niger en particulier. Cette initiative, que notre pays a ardemment soutenue depuis son démarrage et dont il a activement pris part à toutes les étapes de son évolution, vient de connaître son épilogue avec la mise en place de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte. Il est donc tout à fait légitime que notre pays, un des pionniers, continue à jouer un rôle de premier plan. Pour ce qui est de la candidature de notre pays, nous aviserons le moment venu.

Quel sera le tracé de la GMV au Niger ?

Le concept de la Grande Muraille Verte définit cette dernière comme étant une bande de plantation d'arbres de 7 000 km de long allant de Dakar à Djibouti, en passant par le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigeria, le Tchad, le Soudan, l'Ethiopie, l'Erythrée et Djibouti. Cette bande, d'une largeur moyenne de 15 km, sera installée entre les isohyètes 100 et 400 mm. Au niveau de notre pays, la Grande Muraille Verte couvrira les zones sahélienne et sahélo-soudanienne. En terme clair, elle traversera les régions de Tillabéry, Dosso, Tahoua, Agadez, Maradi, Zinder et Diffa dans la zone comprise entre les isohyètes 100 et 400 mm.

Qu'est-ce qui explique l'absence de pays ayant le désert en commun comme l'Algérie, la Libye ou le Maroc, d'un projet panafricain aussi vital que la "Grande Muraille Verte" ?

Je crois que vous avez parfaitement raison de poser cette question. En effet, il faut rappeler que l'initiative de la Grande Muraille Verte a été proposée par l'ancien Président de la République Fédérale du Nigeria, son Excellence Olusegun Obasanjo, et adoptée initialement par la 7ème Conférence des Leaders et Chefs d'Etat de la Communauté Sahélo-Saharienne (CEN-SAD) tenue à Ouagadougou, au Burkina-Faso, en juin 2005 et, plus tard, par le 5ème Sommet ordinaire de l'Union Africaine tenu en juillet 2005 à Syrte, en Libye. Donc, comme vous le voyez, il s'agit bien d'une initiative purement africaine et que les pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) sont partie prenante de cette initiative. Cependant, les critères qui président au tracé de la Grande Muraille Verte limitent la zone d'intervention pour l'instant aux onze pays que j'ai cités plus haut. Il n'en demeure pas moins que pour ce qui est de notre cas, nous ne manquerons pas de faire recours à l'expertise et à l'appui financier de ces pays de l'Union du Maghreb Arabe pour développer des projets. Vous savez par ailleurs que la Libye et l'Algérie ont une grande expérience en matière de création de bandes vertes.

Le Président sénégalais Abdoulaye Wade estime que les pays forestiers d'Afrique doivent aider ceux riverains du Sahara à édifier la "Grande Muraille Verte" au risque d'être eux-mêmes envahis par le désert : quelle forme pourrait prendre, selon vous, cette aide ?

Le Président Wade est un grand visionnaire et je pense que son idée est parfaitement justifiée, car aucun pays africain ne pourra à lui seul faire face aux problèmes de désertification, de

dégradation des terres et de changements climatiques qui sont des problèmes dont les effets transcendent les frontières et nécessitent la mise en commun des ressources et une solidarité plus accrue. D'ailleurs, les pays africains, dans le cadre de la mise en œuvre des trois conventions (changements climatiques, biodiversité et désertification) ont particulièrement insisté au niveau de la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE) sur la nécessité de faire jouer la solidarité sud-sud, mais aussi la solidarité inter régionale dans le cadre plus particulier des organisations sous-régionales telles que la CEDEAO, la CEMAC, UEMOA.

Pour donner des chances de succès aux politiques environnementales, le Président sénégalais - qui est Coordonnateur du volet Environnement du NEPAD - estime qu'il faut dissoudre des institutions comme la CBLT par exemple, puisque la superficie du lac Tchad est tombée de 25.000 à 2.500 km² : qu'en pensez-vous ?

Vous savez, le souci majeur qui anime le Président Wade, c'est de voir toutes les organisations de développement, qu'elles soient régionales ou sous-régionales, développer des actions concrètes de terrain pour prendre en charge les problèmes de dégradation des terres et de désertification qui assaillent notre région. Et je pense qu'à ce niveau, nous devons plutôt saluer les efforts actuellement déployés par la CBLT pour prendre en charge les problèmes que j'énonçais tantôt. La CBLT est actuellement en pleine restructuration et des programmes de très grande importance sont actuellement en cours de préparation ; je vous citerais par exemple le projet de transfert des eaux de l'Oubangui-Chari dans le Lac Tchad.

Vous avez effectué une série de missions en Uruguay, au Mali, etc. Quelles sont, pour notre pays, les retombées de ces déplacements ?

En effet, du 24 au 28 mai dernier, j'ai pris part à la 4ème Assemblée Générale du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à Punta Del Este en Uruguay. L'Assemblée générale a eu à approuver le budget alloué à la phase 5 du FEM. Notre pays a ainsi pu bénéficier d'une allocation de ressources à hauteur de 6.88 millions de dollars des Etats-Unis, et nous sommes déjà à pied d'œuvre pour engager le processus de mobilisation de ces fonds. Il faut dire que ce montant peut évoluer à la hausse puisque notre pays fait partie des pays qui jouissent de la flexibilité du fonds FEM. Par ailleurs, du 21 au 25 juin 2010, j'ai pris part à la 13ème Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE) tenue à Bamako au Mali. En marge de cette rencontre, mes collègues du Mali, de la Mauritanie et moi-même, avons convenu de lancer un Programme Régional de Boisement/Reboisement en vue d'une gestion durable de nos espaces forestiers face aux changements climatiques. L'objectif principal recherché est la promotion d'une alliance régionale au sein de notre espace commun pour la mobilisation des ressources disponibles au plan international dans le domaine des changements climatiques. Cette rencontre a débouché sur l'adoption d'une résolution entre nos trois pays. Le programme régional, objet de ladite résolution, porte sur une superficie de cent mille (100 000) hectares répartis comme suit : 50 000 hectares pour le Mali, 30 000 hectares pour le Niger et 20 000 hectares pour la Mauritanie.

Le désensablement du fleuve Niger et la protection de ses berges sont à l'ordre du jour : quels sont les résultats attendus de ces deux opérations ?

Je vous remercie de l'occasion que vous m'of-



Le Général de Brigade Abdou Kaza

rez de parler de cette opération qui a fait couler pas mal d'encre déjà et qui est encore au stade de préparation avancée parce que les travaux proprement dits n'ont pas encore commencé. Il s'avère particulièrement important que nous prenions les dispositions pour travailler le long du fleuve et à l'intérieur du fleuve pour désensabler et éviter que nous connaissions des difficultés autres que celles que nous voulons résoudre par rapport à la dégradation de l'environnement, autour et à l'intérieur du fleuve. Donc, ce dont vous parlez est un programme que nous avons trouvé, qui avait été envisagé depuis 2009, mais qui a nécessité quelques études techniques en vue de savoir exactement comment entreprendre ces travaux-là, afin d'éviter des déconvenues parce qu'il y a des facteurs importants à prendre en compte, comme l'écologie, pour ne pas créer des déséquilibres importants.

Monsieur le ministre, est-ce que ces travaux vont concerner les 550 kilomètres du parcours du fleuve Niger dans notre pays ?

Ces travaux devraient même normalement concerner l'ensemble du parcours du fleuve, de la source à l'embouchure parce que le phénomène que nous observons chez nous au Niger est également déploré tout le long de ce parcours.

Monsieur le ministre, vous rentrez d'une mission de Ouagadougou au Burkina Faso. Qu'est-ce qui explique l'intérêt que vos collègues et vous-même portez de la sorte à l'assainissement ?

Il s'agit d'une mission que les ministres chargés de l'Assainissement des 17 pays membres du CREPA, le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faibles coûts, ont entreprise. Cette institution n'était pas très bien connue, mais elle fait des merveilles dans le domaine de l'assainissement, notamment en matière de recherches et de formation. Les 17 pays membres ont été représentés au sein de ce conseil des ministres : il y avait dix ministres et six autres représentés - ce qui veut dire que les pays membres ont bien compris l'importance de cette organisation en marquant ainsi leur intérêt pour l'assainissement, parce que l'assainissement est un facteur important pour l'amélioration du cadre de vie et de la santé des populations. Au cours de cette rencontre, nous avons nommé un nouveau Directeur général et nous avons saisi l'opportunité pour féliciter le DG sortant et son équipe qui ont fait un bon travail, et grâce auxquels le CREPA se porte bien aujourd'hui. Autre décision prise lors de cette rencontre : le Conseil des ministres a fait honneur au Niger : il m'a fait l'honneur et la confiance de me désigner comme président du Conseil des ministres. J'assume donc dorénavant et pendant trois ans, la présidence en exercice du Conseil des ministres. Je profite donc de l'occasion que vous m'offrez pour remercier mes collègues membres du CREPA qui m'ont fait honneur, qui ont fait honneur à mon pays.

Archives/ONEP

AVIS DE RECRUTEMENT

Une ONG de la place lance un avis de recrutement d'un coordonnateur de projet.

Type de contrat : Temporaire

Durée du contrat : Trois mois renouvelables

Lieu d'affectation : Niamey

Date de clôture : 30 Juillet 2010 à 12h

I. ATTRIBUTIONS ET RESPONSABILITES

- Le coordonnateur est chargé de la mise en œuvre des activités dans le département concerné
- Coordonne :
 - La collecte des données ;
 - Le recensement ;
 - La distribution ;
 - La gestion du stock ;
 - Le traitement des données
- Le rapportage
- Etablit le plan de dispache
- Participe aux réunions des partenaires
- Envoies les rapports aux partenaires

II. QUALIFICATION/PROFIL

- Avoir une bonne expérience de 3 ans dans la gestion de projets notamment en suivi/évaluation
- Etre titulaire d'un Bac + 3 ans en gestion de projet ;
- Etre disposé à effectuer des missions de supervision sur le terrain ;
- Etre polyglotte / qualité de très bon communicateur ;
- Maîtriser l'outil informatique, Word, Excel, Power Point ;
- Jouir d'une très bonne santé physique et mentale ;
- Etre apte à travailler sous pression ;
- Etre de nationalité nigérienne.

III. PIECES A FOURNIR

- Lettre de motivation ;
- CV détaillé ;
- Copies légalisées des diplômes ;
- Certificat médical datant de moins de trois mois.

Les dossiers de candidature doivent être déposés à la BP 2844 Niamey/ Niger

L'air du temps

Le casque ou la ...casse !

Le constat est frappant : depuis quelques années, avec l'avènement des motos d'origine asiatique, les rues de Niamey donnent l'apparence d'une véritable fourmilière d'engins à deux roues. Tandis que chez les hommes, ce sont ces folles et diaboliques grosses cylindrées de 125 Cm3, outrageusement dénommées "sama té noorou" qui font fureur, du côté des jeunes filles, c'est le modèle "Lady Scooter" appelé aussi "couper-décaler" qui attise toutes les convoitises. Il est vrai que cette explosion du marché des deux roues doit être saluée comme une ouverture pour le Nigérien moyen de se trouver un moyen idéal pour se déplacer à moindre frais et tout à son aise. Chez les garçons, comme chez les filles, la situation est telle qu'on est prêt à pactiser avec le diable s'il le faut pour se procurer une Kasea, une Access ou d'une "X One". Ce qui est sûr, c'est que de nos jours, le nombre de "nanas Access" croît de façon exponentielle dans les rues de la capitale. Le hic, c'est que sur le plan de la sécurité routière, ça pose problème. Car, en plus du fait que ces motos sont assez puissantes pour vous balancer dans le décor à tout bout de chemin, il y a surtout le fait qu'avec une telle nuée de deux-roues pullulant dans nos rues, le danger guette partout et à tout instant. L'imprudence des automobilistes se mêlant à l'intrépidité et à l'amateurisme des motocyclistes, les accidents sont devenus monnaie courante à Niamey. Tant et si bien que certains assimilent ces motos à de véritables anges de la mort. C'est d'ailleurs au regard de cette situation, et pour atténuer un tant soit peu la casse, que les autorités compétentes ont décidé, à défaut d'exiger des motocyclistes un permis de conduire, de leur imposer le port du casque. Il semblerait que la réactivation de cette loi sur le port du casque obligatoire suscite encore des grincements de dents chez nos mordus des deux roues habitués à flâner dans la ville les cheveux aux vents. C'est le cas notamment des femmes qui pensent qu'avec le casque, leurs belles coiffures s'en trouveront complètement défaits. A celles-là, nous disons qu'il y a un choix à faire : le beau look ou la santé, voire la vie ! Une fois de plus, rappelons à tous ces cascadeurs en herbe qu'il ne suffit pas de pouvoir rester en équilibre en tournant le gazeur pour se proclamer As du guidon. Savoir conduire une moto, c'est d'abord s'assurer qu'on maîtrise l'engin pour ne pas tomber, à la moindre incartade, comme un caillou. C'est également connaître et respecter les règles élémentaires du code de la route (comme ce n'est pas le cas pour la grande majorité de nos motocyclistes). Pour finir, un conseil et un seul : restez en vie, portez le casque et roulez avec prudence !

Assane Soumana

C'est-arrivé

Une plainte pour harcèlement au lapin est rejetée par un tribunal

Un tribunal a décidé de rejeter la plainte d'une enseignante qui accusait un de ses élèves d'avoir tenté de lui faire peur et de la harceler, en dessinant sur le tableau un lapin. Certains élèves de la classe en question expliquent que leur maîtresse souffrirait semble-t-il d'une phobie du lapin. En 2009, à la rentrée, un élève dessine le rongeur sur le tableau noir, et la prof, effrayée, décide de porter plainte. L'AFP explique que l'enseignante avait déjà porté plainte pour le même motif l'année précédente, dans un autre établissement. Pour le tribunal de Vechta, en Basse Saxe, la plainte n'est pas recevable et a été rejetée. Les élèves de la nouvelle école auraient été mis au courant de la phobie de leur professeure par une élève de l'ancienne école où travaillait l'enseignante.

(Zigonet)

Entre nous

Au delà des supputations politiciennes que suscite, en cette période post-électorale, le récent démantèlement, par la Police nationale, d'un réseau de confection de fausses cartes d'identité nationale, une telle découverte mérite une petite réflexion sur l'inviolabilité des pièces d'Etat civil. En effet, ceux qui voyagent beaucoup le savent bien, les ressortissants nigériens à l'étranger jouissent d'une réelle crédibilité dans les aéroports et sur les frontières des autres pays. De ce fait, les pièces d'identité nationales sont au centre d'une grande convoitise pour des individus souvent malintentionnés. Entre nous, pour préserver cette crédibilité qui fait la fierté des Nigériens à l'étranger, la vigilance doit être de rigueur chez les services compétents pour éviter toute manipulation portant sur ces précieux documents.

(Zigonet)

Faits divers

Un voilier attaqué par une baleine

Dimanche, dans la baie de Granger, près du Cap, en Afrique du Sud, une baleine de 10 m de long et pesant 40 tonnes s'est attaquée à un voilier, l'écrasant à moitié.

Par chance aucun blessé n'est à déplorer (mais il y en a pour 13.000 dollars de dégâts, note le Vancouver Sun). Une enquête a été ouverte par les gardes-côtes sud-africains pour déterminer les causes de cette « agression », digne des « Dents de la mer », et les raisons de l'agressivité de cette baleine. Il se pourrait bien... qu'elle soit de la faute des plaisanciers: il est recommandé de ne pas s'approcher à plus de 300m d'une baleine. Dans leur cas, croit savoir sify news, la baleine s'est rapidement rapprochée pour faire surface à 10m de leur embarcation. Paloma, qui était dans le bateau, raconte au Daily Mirror: "Je réalise la chance que nous avons eue. Les baleines se dirigent grâce au son. Moteur coupé, elle ne devait pas savoir que nous étions là. Nous étions dans le mauvais

bateau au mauvais moment, mais cela dit, j'aime toujours les baleines."

(LePost.fr)

Horrible: ils accrochent un âne à un parachute... pour une campagne de pub

Savez-vous que les ânes volent désormais? Le quotidien en ligne LeFigaro.fr relaie l'histoire horrible de cet âne accroché à un parachute qui planait au-dessus de la mer d'Azov dans le Sud de la Russie, la semaine dernière. Le pauvre animal hurlait et les enfants assistant à cette scène effroyable fondaient en larmes. L'animal était si haut dans le ciel que certains enfants demandaient à leurs parents pourquoi un chien était accroché à un parachute. Cette scène n'aurait pas eu lieu si des entrepreneurs russes n'avaient pas eu la bêtise d'improviser une campagne publicitaire pour attirer des vacanciers. Le plus difficile à supporter est l'atterrissage de l'animal, traîné sur plusieurs mètres, à moitié mort. Note de la rédaction du Post : Ceux qui ont infligé ces sévices à l'âne ont même

Initiatives

Mamane Rabilou

De l'école coranique à la maroquinerie

Mamane Rabilou est maroquinier. Ce métier, il a commencé à l'apprendre dès son jeune âge dans sa ville natale de Zinder, avant de venir se perfectionner à Niamey, plus précisément auprès des maroquiniers du quartier Zongo où il exerce actuellement. En fait, rappelle-t-il, "j'ai embrassé ce métier par simple curiosité. J'étais talibé, et après mes cours d'initiation à l'apprentissage du Saint Coran, je venais observer les maroquiniers du quartier entraînés de travailler. C'est ainsi que petit à petit, je me suis rapproché d'eux et ils me confiaient de petits travaux". Au départ, Mamane confectionnait principalement des sacs en cuir pour hommes dans les ateliers de ses aînés, et qu'il revendait à la

sauvette. C'est petit à petit qu'il a pu se constituer un fonds qui lui a permis d'ouvrir son propre atelier. "Je me suis surtout lancé grâce à un revendeur qui s'est intéressé à ma collection et a voulu faire de moi son fournisseur. J'empruntai donc de l'argent auprès d'un ami pour honorer ses commandes, ce qui m'a permis d'avoir mes propres fonds et réaliser enfin mon rêve, à savoir monter mon propre atelier". Aujourd'hui, après plusieurs années de dur labeur, notre maroquinier, dont l'atelier est situé dans ce même quartier de Zongo



M. Mamane Rabilou

où il a fait ses premiers pas, s'en sort très bien. Sa production, très variée, est composée de sacs à mains, portefeuilles, porte-clés, chaussures hommes et dames, ainsi que des articles de décoration intérieure à savoir des poufs, des tapis, des tableaux, etc.

Les prix des articles varient selon la qualité et les modèles. Certaines personnes amènent leurs propres modèles, parfois des chaussures ou des sacs manufacturés. "Nous pouvons confectionner des chaussures de toute sorte aussi bien pour femmes que pour hommes", déclare-t-il, très fier. Ainsi, les prix des sacs et cartables se situent entre 5000F et 25.000F francs CFA. Les chaussures se vendent entre 1500 et 15.000 ; quant aux poufs et tapis, leurs prix vont de 15.000 francs à plus. Sa clientèle, très nombreuse, est composée essentiellement d'expatriés, de la sous-région comme des autres continents.

Kader Amadou/ONEP

Roumanatou Ada B

filmé le décollage. Attention, les images peuvent heurter la sensibilité.

(LePost)

La police de New-York traque un braqueur de banque armé d'un bouquet de fleurs

La police de New-York (NYPD) recherche actuellement un braqueur de banque armé d'un bouquet de fleurs. Le suspect se promenait dans une banque de Manhattan, la semaine dernière, alors qu'il portait un bouquet de fleurs. La police a déclaré que l'homme a saisi un papier dans son bouquet, en réalité une lettre de menaces qu'il a alors tendue à la personne en charge du guichet. La lettre indiquait que le porteur du bouquet réclamait des billets de 100 et 50 dollars, prévenant les employés de ne pas jouer les héros. Le NYPD fait circuler depuis le lundi 19 juillet une image montrant l'homme tendant la lettre de menace tandis qu'il tient un bouquet de fleurs.

Communiqué du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses

Le ministre Cissé Ousmane rappelle aux autorités administratives et coutumières leur devoir de neutralité, conformément à l'Ordonnance n°2010-02 du 11 mars 2010

Par un communiqué qu'il a rendu public, hier, le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses rappelle à l'attention des autorités administratives et coutumières les dispositions de l'Ordonnance n°2010-02 du 11 mars 2010 relative à la neutralité de certains cadres de l'administration territoriale pendant la période de transition.

A ce titre, le ministre a clairement cité les dispositions de l'article premier de cette Ordonnance qui stipule que «les Gouverneurs, les Secrétaires Généraux des Gouvernorats, les Préfets, les Secrétaires Généraux des Préfectures, les Chefs de Postes Administratifs, les Administrateurs Délégués des communes et les Chefs traditionnels sont tenus d'observer la plus stricte neutralité dans l'exercice de leurs fonctions. Toute activité politique partisane leur est interdite».

Par ce même communiqué, le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses demande par conséquent aux autorités précitées de se conformer strictement à cette obligation légale, sous peine de sanction conformément aux lois et règlements en vigueur.

«Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses attache une importance capitale à l'observance stricte de ces dispositions qui entrent dans le cadre des engagements pris par les plus hautes Autorités de la transition avec à leur tête le Général de Corps d'Armée Son Excellence Djibo Salou qui entendent plus que jamais veiller à leur respect scrupuleux», conclut le communiqué.

A. Soumana



BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
COMMUNIQUE DE PRESSE
Lancement de la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), en collaboration avec la Commission de l'UEMOA, la BCEAO et le CREPMF, a organisé le vendredi 16 juillet 2010 à Cotonou, République du Bénin, l'Assemblée Générale Constitutive marquant le lancement officiel de la **Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA)**. Cette cérémonie de lancement a été suivie de la première session du Conseil d'Administration.

Composée de 31 banques de l'UEMOA dont la BOAD, la **CRRH-UEMOA** qui vient de voir le jour sur le marché financier sous-régional est dotée d'un capital de **3.426.000.000 FCFA**, entièrement souscrit et entièrement libéré. Elle sera abritée par la BOAD,

premier actionnaire, durant ses deux premières années d'exploitation, et devrait faciliter l'accès des banques actionnaires à des ressources longues pour le financement du logement, le développement du crédit immobilier à long terme et à des taux compétitifs. En outre, les banques actionnaires pourront désormais bénéficier de l'appui de la Caisse pour pouvoir octroyer plus de prêts immobiliers et de facilités à long terme aux populations de l'Union.

Fait à Cotonou, le 16 juillet 2010

Serge A. P. Bouah

*Directeur de la Communication,
du Marketing et de la Gestion du Savoir*

PACK SALARIA

tout en un, tout compris



- Compte Chèque
- Compte Epargne
- Découvert automatique
- Carte de retrait SESAME
- B-SMS / B-PHONE
- Assurances

3 500 FCFA
par
mois



GRUPE BANK OF AFRICA

RELIEF INTERNATIONAL - BUREAU DE NIAMEY

Projet Food For Education

Avis d'Appel d'offres National n° 001/ FFE/ RI / 2010

RELATIF AU TRANSPORT DES VIVRES DE NIAMEY AUX CHEFS-LIEUX DES DEPARTEMENTS DES REGIONS DE DOSSO ET TILLABERY

1. L'ONG Relief International a sollicité et obtenu un financement du Département de l'Agriculture des Etats-Unis (l'USDA) en vue de la mise en place d'un programme de cantines scolaires dans les Régions de Dosso et Tillabery en République du Niger.

Une partie de ce fonds sera utilisé pour le paiement prévu au titre de services du transport des vivres (4 560.43 Tonnes) de Niamey aux dites régions décomposées en huit (8) lots :

Lot 1	673.39	Tonnes pour le département de Dosso (Boboye inclus) ;
Lot 2	929.91	Tonnes pour le département de Dogon Doutchi ;
Lot 3	290.51	Tonnes pour le département de Gaya ;
Lot 4	402.22	Tonnes pour le département de Loga ;
Lot 5	733.39	Tonnes pour le département de Tillabéry (Say inclus);
Lot 6	522.51	Tonnes pour le département de Fillingué ;
Lot 7	452.42	Tonnes pour le département de Ouallam ;
Lot 8	556.08	Tonnes pour le département de Téra.

2 Par le présent appel d'offre, l'ONG Relief International invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté pour la fourniture de service de transport de 4560 Tonnes de vivres faisant l'objet du marché.

3 La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis à vis de l'Administration (voir détails dans instructions aux soumissionnaires) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension. Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots.

4 Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres auprès du Responsable des marchés du Projet Food For Education de l'ONG Relief International.

5 Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter un jeu complet du dossier d'Appel d'offres, auprès du Responsable Administratif et Financier du dit projet moyennant paiement d'un montant non remboursable de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA par dossier.

6 En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et la personne responsable du marché ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.

7 Les offres présentées en un original et trois copies, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, devront parvenir ou être remises au bureau de l'ONG, Porte No. 195, Rue IB-67, quartier Issa-Béri, BP 12 245 NY Tel : 21 76 74 59 / 23 90 03 94/95) avant le 6 août 2010 à 9 heures précises heure locale.

8 L'ouverture des plis aura lieu le 6 août à 10 heures dans la salle de réunion de l'ONG en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

9/ Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de 30 jours, à compter de la date de remise des offres. Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.

INSTITUT AFRICAIN D'INFORMATIQUE

Représentation au Niger

BP 12 078 Niamey Niger - Tel.(227) 20 72 56 72 Fax. (227)2072 56 73
www.iai-niger.org contact@iai-niger.org

CONCOURS D'ENTRÉE EN 1^{ère} ANNÉE

Le Représentant Résident de l'Institut Africain d'Informatique au Niger, a l'honneur d'informer les jeunes bacheliers de l'ouverture du concours d'entrée en 1^{ère} année de l'Institut Africain d'Informatique, Représentation au Niger (IAI-Niger) pour 2010-2011.

Peuvent faire acte de candidature les jeunes titulaires d'un baccalauréat de série scientifique (C, D, E, ou équivalent) obtenu en 2010, 2009 ou 2008.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés **au plus tard le mardi 10 Août 2010** à la Représentation IAI-Niger (sise au CFPT en face de l'ENA) à Niamey;

Ils doivent être accompagnés des pièces suivantes :

- 1 demande manuscrite adressée au Représentant Résident IAI au Niger ;
- 1 extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
- 1 certificat de nationalité ;
- 1 copie légalisée du BAC ou de l'attestation du BAC ;
- 1 casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- 1 certificat de visite et de contre visite médical datant de moins de 3 mois ;
- 4 photos d'identité.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Le programme du concours est le suivant :

Mathématiques	durée 4h	coefficient 6
Anglais	durée 2h	coefficient 3
Français	durée 2h	coefficient 2

Les épreuves se dérouleront le **Samedi 14 Août 2010** dans le centre unique de Niamey à la Représentation IAI-Niger sise au CFPT (ex CNIPT) en face de l'ENA.

Les 11 états membres de l'IAI :

**Bénin - Burkina Faso - Cameroun - Congo - Côte d'Ivoire - Gabon
Niger - RCA - Sénégal - Tchad - Togo**



AVIS DE RECRUTEMENT

Dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Royaume de Belgique et le Niger, l'Agence Belge de Coopération lance un avis de recrutement d'un Responsable des Opérations (Point focal) et d'un Responsable Administratif et Financier pour le Programme Augmentation des Revenus Monétaires des Femmes de Dosso « ARMGD » phase II.

**I. POSTE DU RESPONSABLE DES OPERATIONS/
POINT FOCAL DU PROGRAMME**

1. Niveau de formation BAC+5 en économie rurale/agro-économie, agronomie, sociologie, planification du développement ; expérience confirmée d'au moins sept (7) ans dans la gestion des projets/programmes de développement ; bonnes connaissances des mécanismes de passation des marchés publics ; connaissances de l'approche genre/égalité des chances et partage des responsabilités ; connaissances informatiques (logiciels courants).

2. Le poste est basé à Dosso (lieu de travail) au sein de la Direction régionale du Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme, et de la Protection de l'Enfant (DRP/PF//PE).

3. La durée du Poste est de 4 ans.

4. Sous la responsabilité de la Direction du programme, le responsable des opérations /point focal assurera le suivi et la coordination des activités au quotidien. A ce titre, le point focal est responsable, en collaboration avec la Direction, de la production des résultats assignés au programme.

5. Il/elle assurera en étroite collaboration avec la Direction, les tâches spécifiques suivantes:

- a) coordination de l'ensemble des activités : tâches de gestion du cycle de projet notamment celles relatives au démarrage, mise en œuvre, évaluations, audits, études thématiques, missions extérieures;
- b) identification des partenaires du Programme;

- c) gestion des conventions/contrats de collaboration et/ou de partenariat ;
- d) gestion des infrastructures et équipements acquis dans le cadre du programme;
- e) relations avec les médias, communication et visibilité, organisations de voyages d'échanges, d'études et de formation ;
- f) administration du personnel et suivi du budget conformément aux procédures mises en place ;
- g) mise en place d'un mécanisme de contrôle parallèle afin de s'assurer que les activités se déroulent conformément aux prévisions ;
- h) préparation d'une « stratégie de sortie » pour une meilleure prise en charge des effets et impacts par les services techniques de l'Etat et les populations bénéficiaires, partage des résultats.

**II. RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER
(RAF) DU PROGRAMME**

1. Le poste de responsable administratif et financier est ouvert pour une durée de 4 ans.

2. Le/la RAF résidera à Dosso, au sein de la Direction régionale du Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme, et de la Protection de l'Enfant (DRP/PF//PE) ; avec des missions fréquentes dans les cinq départements de la région.

3. Qualifications requises :
Formation : minimum BAC + 4 en économie ou en gestion des entreprises;
Expériences professionnelles : minimum cinq (5) ans dans le domaine du développement; en matière de pilotage des audits des projets/programmes de développement;
Expérience professionnelle en finances publiques et en planification constitue un atout. Bonnes connaissances (parlée et écrite) du français; bonnes aptitudes à la communication; bonne aptitude à travailler en équipe et sous pression.

4. Description de poste : Sous la Direction du programme, le/la RAF travaillera en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe. Il/elle sera principalement chargé de :

- a) préparer et coordonner la programmation et la mise en œuvre des activités, notamment sur le plan financier ;
- b) planifier et suivre les marchés publics;
- c) préparer les documents de fonds, dresser les états de décaissement et d'analyse des coûts par catégorie de dépenses et tenir à jour la comptabilité du projet ;
- d) sous la supervision de la Direction du programme, assurer tous les aspects de la gestion financière du programme. Il s'agit de :

- préparer les rapports financiers détaillés et complets ;
- assurer toutes les tâches relatives à l'achat et à l'utilisation de l'équipement et superviser tous les aspects logistiques ;
- réaliser les analyses périodiques devant porter sur les procédures administratives, financières et comptables et sur les mécanismes de gestion et proposer les améliorations nécessaires;
- préparer les rapports financiers périodiques selon les procédures en vigueur.

e) assurer toute autre activité requise pour la bonne marche du projet.
f) Assurer la clôture financière à la fin du Programme.

Date limite et lieu de dépôt des dossiers (pour les deux postes): **au plus tard le 9 Août 2010 à 17h30mn**, à l'adresse suivante : Coopération Technique Belge (CTB), Boulevard, Mali Béro, Rue du Mounio BP : 12.987

Les dossiers seront soumis en enveloppes fermées, avec la mention : "Candidature au poste du Responsable des Opérations/Point focal / Dosso" ou "Candidature au poste de Responsable Administratif et Financier / Dosso".



Association Nigérienne de Lutte
Contre la Corruption
Section Transparency International
- NIGER
B.P 10 423 Niamey - NIGER
Tel : (227) 96 87 43 78/ 93 92 71 61
Siège RDFN, rue du Souvenir
NB47 N°568



OFFRE D'EMPLOI

L'Association Nigérienne de Lutte contre la Corruption, section de Transparency International (ANLC-TI) est une organisation non gouvernementale, sans but lucratif et non partisane dont l'objectif ultime est la lutte contre la corruption sous toutes ses formes.

En vue d'accroître ses capacités d'intervention, l'ANLC - TI a créé un Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC).

Le CAJAC a pour vocation de remettre en cause la croyance selon laquelle les citoyens sont apathiques face à la corruption. Il montre que les citoyens sont prêts à s'engager dans la lutte contre la corruption si on leur en offre l'occasion grâce à des mécanismes simples, crédibles et efficaces. Pour ce faire, le CAJAC: i) conseille et fournit une assistance juridique aux victimes ou aux témoins en cas de corruption; ii) aide les citoyens à structurer leurs plaintes; iii) mène des actions de plaidoyer en faveur de réformes substantielles.

Par le présent avis, l'ANLC - TI cherche des candidats pour les postes ci - après auprès du Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC).

1 - Poste de Coordinateur

Le Coordinateur est chargé de la gestion effective du CAJAC.

Objectifs spécifiques et responsabilités:

1. Veiller à ce que le CAJAC fournisse dans le respect des individus des services d'assistance juridique professionnelle et de haute qualité:

- Superviser le développement et la gestion de systèmes efficaces de gestion des dossiers;
- Etablir des mécanismes d'examen interne garantissant la fourniture d'une assistance juridique de qualité aux clients;

2. Superviser la collecte systématique et l'utilisation des données du CAJAC pour mener des actions de plaidoyer en faveur de réformes structurelles et pour garantir une gestion de projet efficace:

- Promouvoir l'utilisation des données du CAJAC auprès du public et des institutions (par exemple par des campagnes de plaidoyer, la publication régulière de communiqués de presse);
- Garantir que le CAJAC recueille, analyse et utilise les données de manière efficace (par exemple : examen interne, respect des dispositions relatives à l'élaboration des rapports);

3. Développer et maintenir des relations étroites avec les partenaires extérieurs clefs (par exemple: gouvernement, autres organisations, médias):

- Promouvoir des partenariats avec les institutions gouvernementales qui facilitent la solution des dossiers du CAJAC;
- Déterminer et développer des relations efficaces avec les institutions appropriées qui peuvent soutenir le travail du CAJAC avec ses clients;

4. Représenter les CAJAC en interne et en externe pour promouvoir leur visibilité et le partage des connaissances:

- Participer activement et développer les réseaux entre les CAJAC de Transparency International;
- Promouvoir en externe les informations relatives aux CAJAC pour obtenir le soutien du public.

5. Veiller à la disponibilité et à l'utilisation efficace des ressources (humaines et financières) pour le fonctionnement du CAJAC:

- Identifier, former et gérer le personnel du CAJAC (employés et bénévoles);
- Superviser la gestion financière du CAJAC (en particulier les rapports financiers) et, le cas échéant, définir et obtenir des ressources supplémentaires.

Connaissances, expérience et compétences

- Expérience d'au moins 5 années dans les domaines clefs de la gestion d'un CAJAC (fourniture de conseils, gestion de projet, communication, plaidoyer);
- Excellente connaissance des notions de lutte contre la corruption dans le contexte national et international;
- Excellentes capacités à communiquer et à développer des réseaux; être capable de représenter la section à l'extérieur;
- expérience professionnelle antérieure au niveau ONG et associatif fortement souhaitée;
- sens pratique et savoir faire en matière de gestion d'un centre «civique» et donc très proche du citoyen est un atout primordial;
- une excellente connaissance des réalités sur le terrain en ce qui concerne la situation politique et socio-économique du pays (et particulièrement d'un point de vue du citoyen et ses droits) serait fortement appréciée;
- très bon sens du relationnel et réseau professionnel et capacité à établir et entretenir ce type de contacts ;
- Pratique de l'anglais (fortement souhaitée);

- Bonne pratique des applications Microsoft.

2 - Poste de Conseiller juridique

Le Conseiller juridique est chargé de la gestion effective des questions juridiques soumises à son analyse.

Objectifs spécifiques et responsabilités:

1. Fournir des conseils juridiques de qualité aux citoyens pour les aider à structurer leurs plaintes dans des affaires de corruption:

- Fournir aux clients du CAJAC des conseils et une assistance juridique de qualité dans le respect des pratiques juridiques en vigueur et du mandat du CAJAC;
- Assurer le suivi proactif des dossiers avec les clients et les autorités appropriées.

2. Développer des systèmes de gestion efficace des dossiers et des procédures

- Elaborer et mettre à jour des protocoles standardisés et écrits pour la fourniture de conseils juridiques par les employés du CAJAC;
- Garantir une approche cohérente et logique de la gestion de la documentation et des données relatives aux dossiers du CAJAC.

3. Etablir des mécanismes d'examen internes garantissant la qualité de l'assistance juridique fournie aux clients:

- Convoquer des réunions régulières avec les collègues du CAJAC pour discuter des dossiers et trouver des solutions;
- Développer et mettre en oeuvre des mécanismes concernant les commentaires des clients.

4. Garantir une approche professionnelle de service auprès des clients potentiels qui contactent le CAJAC:

- Superviser le recrutement, l'encadrement et la formation des opérateurs des lignes d'assistance téléphonique;
- Veiller à ce que les opérateurs des lignes d'assistance téléphonique (et l'ensemble du personnel du CAJAC) respectent scrupuleusement la confidentialité des données et des informations des clients.

5. Soutenir les efforts de plaidoyer du CAJAC permettant de promouvoir des changements systématiques en se servant des dossiers individuels:

- Veiller à ce que le personnel du CAJAC soit sensibilisé aux dossiers qui pourraient se révéler utiles pour mener des actions de plaidoyer plus larges;
- Participer à l'analyse des politiques et à l'élaboration de recommandations des thèmes de plaidoyer du CAJAC.

Connaissances, expérience et compétences

- Juriste diplômé ou professionnel du droit approprié;
- Au moins 3 années d'expérience dans la fourniture de services et de conseils juridiques;
- Maîtrise des instruments juridiques nationaux et internationaux de lutte contre la corruption;
- Expérience de la gestion et/ou des ONG (souhaitée);
- Excellentes compétences organisationnelles;
- Pratique de l'anglais (fortement souhaitée);
- Bonne pratique des applications Microsoft.

3 - Poste de Volontaire Assistant au Conseiller juridique

Le volontaire assistant au Conseiller juridique est chargé de la gestion effective des questions juridiques soumises ne nécessitant pas l'intervention du Conseiller Juridique.

Responsabilités :

- Il reçoit les plaintes et remplit les dossiers;
- Il analyse et décide si le cas relève des compétences du Centre;
- Il transmet si nécessaire les dossiers retenus au Conseiller Juridique;
- Répond aux appels téléphoniques et fournit toutes informations utiles concernant le Centre (heures d'ouverture et de fermeture), celles du conseiller juridique et prend des rendez vous ;
- Organise des réunions après consultation du Conseiller juridique ou du Coordinateur;
- Gère les mails entrants et sortants;
- Fait des propositions en vue de l'amélioration des activités du service, pour la revue des procédures et propose les mises à jour nécessaires à la gestion de la documentation;
- Saisit les données dans le registre et les dossiers.

Connaissances, expérience et compétences

- Etudiant en Administration ou Droit;
- Ayant des notions dans la fourniture de services et de conseils juridiques;
- Expérience de la gestion et/ou des ONG (souhaitée);
- Excellentes compétences organisationnelles;
- Pratique de l'anglais (fortement souhaitée);
- Bonne pratique des applications Microsoft.

4 - Poste de Chargé de communication

Le chargé de Communication est responsable de la gestion effective de la stratégie de communication du CAJAC.

Objectifs spécifiques et responsabilités:

1. Veiller à ce que l'organisation soit parfaitement au courant et régulièrement informée de l'opinion des médias et du public concernant les questions appropriées:

- Assurer une couverture médiatique (TV, radio, Internet et presse écrite);
- Veiller à ce que les employés soient tenus informés/sensibilisés sur les informations appropriées.

2. Garantir une visibilité positive de l'organisation auprès des médias:

- Gérer les relations publiques de l'organisation grâce à des supports de communication visuels attractifs illustrant clairement les projets et les réussites de l'organisation;
- Développer et mettre en oeuvre une stratégie de communication afin de communiquer efficacement auprès des médias et de développer une relation de confiance avec l'organisation.

3. Fournir un soutien aux campagnes de plaidoyer du CAJAC en vue de promouvoir un changement systémique:

- Fournir à l'organisation des données statistiques représentatives et à jour permettant d'identifier les cibles stratégiques et de soutenir les actions de plaidoyer;
- Assurer la direction et la coordination des composantes médias et communication des campagnes de plaidoyer.

4. Garantir que les employés du CAJAC disposent de documents de qualité permettant de fédérer le soutien du public et des bailleurs de fonds:

- Rédiger et promouvoir des histoires vécues et des études de cas à partir des dossiers du CAJAC ;
- Elaborer et promouvoir des documents qui couvrent les aspects techniques du travail de la section.

5. Renforcer la réputation de l'organisation.

- Développer un réseau avec les institutions gouvernementales et les agences internationales (par exemple, UE, ONU etc....) pour garantir un soutien et une réponse immédiate en cas de situations de crise.
- Assurer une couverture de la situation socio-politique avec les institutions partenaires et les organisations locales de la société civile pour garantir un échange continu d'informations essentielles.

Connaissances, expérience et compétences

- Diplôme universitaire en Sciences sociales (souhaité), communication ou gestion.
- Au moins 3 années d'expérience dans l'un des domaines de la gestion de communications (communication - gestion de projet, communication - plaidoyer);
- Excellentes capacités à communiquer et à développer des réseaux; être capable de représenter la section à l'extérieur. Connaissance des techniques médiatiques pour faire qu'une question mérite d'être publiée.
- Pratique de l'anglais (fortement souhaitée);
- Bonne pratique des applications Microsoft).

5 - Poste d'Assistant financier

L'Assistant financier est responsable de la gestion des ressources du CAJAC.

Objectifs spécifiques et responsabilités:

- Tenir la comptabilité du Centre et présenter la situation des ressources et des besoins du Centre au Coordinateur;
- Mettre à jour les documents de gestion du Centre;
- Apporter un soutien logistique aux activités du Centre.

Connaissances, expérience et compétences

- Diplôme de comptabilité ou gestion.
- Au moins 3 années d'expérience dans le domaine de la gestion financière ou comptable, de préférence dans une ONG;
- Excellentes capacités d'organisation
- Bonne maîtrise des applications Microsoft notamment des tableurs.

Les dossiers de candidature comprenant une demande motivée, un curriculum vitae détaillé, une copie légalisée du diplôme et le cas échéant, une copie des certificats de travail, doivent parvenir **au plus tard le 4 Août 2010** au Secrétariat de l'Association Nigérienne de Lutte Contre la Corruption Section Transparency International - NIGER, B.P 10 423 Niamey, Tel : (227) 96 87 43 78/ 93 92 71 61 , Siège RDFN, rue du Souvenir NB47 N°568.

REPUBLIQUE DU NIGER
 CONSEIL SUPREME POUR LA RESTAURATION DE LA DEMOCRATIE
 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
 SECRETARIAT GENERAL
Fonds Commun d'appui à la mise en œuvre du PDS 2005-2010
 BP 11 323 - Niamey - Niger /Tel (227) 20 72 27 82/20 72 69 60
 Fax (227) 20 72 45 70

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONTROLEUR DE GESTION PRINCIPAL AU FONDS COMMUN D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PDS 2005 - 2010

Le Gouvernement du Niger, dans sa stratégie de réduction de la pauvreté a élaboré un Plan de Développement Sanitaire (PDS) 2005-2010. Conscient de la nécessité d'améliorer la gestion du secteur de la Santé pour rendre celui-ci plus apte à exécuter les missions qui sont les siennes dans la mise en œuvre du PDS, le Gouvernement s'est engagé à réformer le secteur de la Santé et a confié une telle mission au Ministère de la Santé Publique (MSP).

L'objectif poursuivi par le Gouvernement est de renforcer les capacités du secteur de la Santé et d'accroître la transparence et l'efficacité dans l'utilisation des ressources publiques à travers la professionnalisation, la déconcentration et la décentralisation dans le secteur de la Santé.

Pour l'exécution du Programme de Renforcement Institutionnel et d'Appui au Secteur de la Santé (Fonds commun d'appui à la mise en œuvre du PDS), le Gouvernement du Niger a sollicité et obtenu un crédit de la Banque Mondiale (crédit IDA 4141 NIR) et un don de l'Agence Française de développement [(AFD)(don n°CNE 3006 Oii)] pour le financement du Fonds Commun d'Appui à la mise en œuvre du Plan de Développement Sanitaire 2005 - 2010 dans le cadre d'une approche sectorielle (Swap).

Le Ministère de la Santé Publique a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre du crédit et du don pour effectuer les paiements prévus au titre du contrat de recrutement d'un Contrôleur de Gestion Principal.

Le Contrôleur de Gestion Principal appuie la gestion du Fonds Commun d'Appui à la Mise en Œuvre du Plan de Développement Sanitaire 2005 - 2010 et assure la responsabilité de toutes les activités de contrôle de Gestion du Fonds. Placé sous la responsabilité directe et la supervision du Secrétaire Général du MSP, le Contrôleur de Gestion Principal est localisé dans l'administration centrale du MSP à Niamey.

Il a pour mission principale de vérifier l'effectivité ou la matérialité de la dépense sur budget de l'Etat et sur ressources externes au niveau de la Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM), des Directions Régionales de la Santé Publique (DRSP) et des Districts Sanitaires (DS).

1. MISSIONS

Le Contrôleur de Gestion Principal sera chargé de :

- Animer le processus annuel budgétaire du PDS en collaboration étroite avec la DRFM/MSP ;
- Vérifier le fonctionnement et l'utilisation effective des outils de gestion nécessaires au pilotage, à la définition des objectifs, à l'élaboration du programme annuel consolidé et au suivi des réalisations ; et, si cela est nécessaire, procéder à des ajustements en collaboration avec le DRFM ;
- Vérifier l'efficacité de l'utilisation des ressources mises à la disposition de la DRFM, des DRSP et des DS ;
- Evaluer les performances de l'ensemble du système de gestion financière à travers le respect des procédures d'évaluation de la performance du personnel, le suivi des autres procédures de gestion, etc.) sur la base des résultats acquis en comparaison avec les objectifs fixés en début de période ;
- Produire le rapport trimestriel de contrôle de gestion accompagné de commentaires et le transmettre au Secrétaire Général du MSP
- Porter à la connaissance du Secrétaire Général et de la DRFM du MSP toutes les informations nécessaires à l'amélioration de l'effectivité ou de la matérialité de la dépense ;
- favoriser et renforcer la collaboration avec les agents du MSP (DRFM et DEP) afin que ceux -ci s'approprient pleinement et s'investissent dans la gestion du Fonds Commun ;
- Production d'information et analyse :
 - Contribuer à l'amélioration de l'information financière sur le FC, à travers la rédaction de rapport régulier

(Rapport de Suivi Financier) ;

- Produire les reporting nécessaires au suivi de l'activité;
- Participer à la production de rapport pour le suivi de l'exécution des activités financées sur le FC;

- Planification et Suivi Budgétaire :

● S'assurer de la mise en œuvre des recommandations des audits du FC et conformément aux résultats des audits. Il conviendrait de :

- Renforcer le suivi et le contrôle budgétaire et la gestion comptable du FC ;
- Assurer un rapprochement bancaire régulier entre la comptabilité et le suivi Budgétaire ;
- S'assurer que l'ensemble des dispositions sont prises afin de favoriser une Justification dans les délais raisonnables, des avances effectuées sur FC.
- Participer au processus annuel de planification et de programmation du MSP et assurer la cohérence des ressources et des activités affectées sur le financement FC. Il s'assure également de l'éligibilité des dépenses.

● Elaborer l'ensemble des outils de gestion nécessaire à l'analyse de l'exécution des fonds sur FC,

- Afin de favoriser le suivi de l'exécution des fonds au niveau régional, il devrait identifier les faiblesses de cette activité au niveau des centres de gestion et des centres de coûts régionaux et faire des propositions afin de renforcer ces compétences , mettre en place un système de suivi de l'utilisation des fonds au niveau régional , afin de parvenir à une remontée de l'information sur l'exécution budgétaire.

Dans le cadre de ses missions, le Contrôleur de Gestion Principal entretient des relations fonctionnelles avec le DRFM, les Directeurs Régionaux de la Santé Publique, le Contrôleur financier du MSP, le Comptable Principal du MSP et l'Auditeur Interne.

Le Contrôleur de Gestion Principal entretient par ailleurs des relations extérieures avec l'Inspection Générale des Finances (IGF) et l'Inspection Générale de l'Etat (IGE), la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, la Direction Générale du Contrôle Financier, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, les auditeurs externes et les Spécialistes en Gestion financière et en Passation de Marchés du Bureau de la Banque Mondiale au Niger.

2. OBLIGATIONS DU CONTROLEUR DE GESTION PRINCIPAL

Le Contrôleur de Gestion Principal doit produire (i) un tableau de bord mensuel, (ii) un rapport d'activités trimestriel et un rapport final en fin de mandat.

3. OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATION

L'administration remettra au Contrôleur de Gestion Principal l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle remettra également à sa disposition, les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service.

Par ailleurs, il sera ampliateur de tous les documents de planification, de programmation, de budgétisation, et des différents rapports périodiques d'exécution technique et financière.

4. CRITERES DE PERFORMANCE

Les critères d'évaluation de la performance permettant d'apprécier l'efficacité du contrôle de gestion sont:

- respect des calendriers de production des tableaux de bord ;
- détection rapide et à l'analyse des écarts entre les prévisions et les réalisations budgétaires ;
- pertinence des informations communiquées au Secrétaire Général et à la DRFM pour les décisions stratégiques ;
- détection des irrégularités contenues dans les situations administratives, financières et techniques établies ;
- détection rapide des erreurs dans l'application des principes, règles et procédures de gestion administrative, financière et comptable ;
- proposition de mesures correctives visant l'amélioration des procédures administratives, comptables,

financières, opérationnelles et informatiques.

5. DUREE DE LA MISSION

La durée totale des prestations est de 1 an renouvelable. Le (la) candidat(e) retenu(e) sera invité(e) à signer un contrat d'un an renouvelable après évaluation positive de ses performances.

6. QUALIFICATION PROFESSIONNELLES ET ACADEMIQUES

- Un diplôme supérieur en administration, finances et contrôle (minimum BAC + 4, équivalent d'une maîtrise (Master) ;
- Excellente connaissance en techniques de contrôle des procédures administratives, financières et comptables et de vérification de l'utilisation des ressources, et maîtrise des outils de contrôle budgétaire ;
- Expérience professionnelle : 5 ans minimum dans un poste similaire dans le secteur privé, dans un projet ou dans l'administration de l'Etat.
- L'expérience spécifique sur financement de la Banque mondiale ou de l'Agence Française de Développement sera un atout ;
- Bonne connaissance du français ainsi qu'une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe;
- Une bonne capacité de résolution des problèmes liés au contrôle de gestion;
- Une connaissance informatique des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, Internet et autres outils de communication).

Il devra être un cadre doté d'un sens de responsabilités aigu, discret, rigoureux, imaginaire et méthodique.

Le Contrôleur de Gestion Principal devra par ailleurs faire preuve de rigueur dans l'organisation du travail et avoir un esprit de synthèse et de clarté et un sens des relations humaines.

7. MODALITES DE RECRUTEMENT

Le recrutement comporte un examen des dossiers, un test écrit et informatique suivi d'un entretien.

Seuls les candidats remplissant les critères minimaux de diplôme et d'expérience seront invités à passer ces tests.

Test Ecrit et informatique

Une épreuve écrite sur les techniques de contrôle des procédures administratives, financières et comptables et de vérification de l'utilisation des ressources, la maîtrise des outils de contrôle budgétaire et une bonne capacité de résolution des problèmes liés au contrôle de gestion en lien avec une connaissance informatique sera organisé.

Entretien

Il sera procédé à un entretien avec le comité d'évaluation qui portera entre autres sur l'expérience acquise dans le domaine du contrôle de gestion et les motivations de chaque candidat.

8. CONDITIONS D'EMPLOI

Il s'agit d'un poste de contractuel. Le candidat doit être libre de tout engagement.

9. DEPOT ET COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les Candidats intéressés doivent fournir leur Curriculum Vitae détaillé complet accompagné des copies légalisées des diplômes, attestations, etc. dans une seule enveloppe fermée et cachetée et portant la mention « *Candidature pour le recrutement d'un Contrôleur de Gestion Principal auprès du Fonds Commun d'Appui à la mise en œuvre du PDS 2005 - 2010* ». « *A n'ouvrir qu'en commission d'examen* » à l'adresse ci dessous au plus tard le 6 août 2010 à 10 heures.

Ministère de la Santé Publique
 Secrétariat Général
 BP : 11323 Niamey, 2^e étage, Bureau 207
 Tél. : (227) 20 72 27 82; Télécopie : (227) 20 72 4570

Insécurité alimentaire dans la région de Dosso

Un renforcement des

M. S. Abandé Moctar, envoyé spécial

Réalités et gestion de la crise

Dès la prise du pouvoir par le CSRD, et l'installation du gouvernement de transition, l'un des premiers actes posés a été celui de reconnaître officiellement l'existence de l'insécurité alimentaire dans notre pays. Le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires, indique que la synthèse des résultats de la réunion annuelle de réévaluation, tenue du 24 au 28 mai 2010 à Maradi, fait ressortir une population totale vulnérable estimée à 6 287 587 habitants répartis dans 7 423 villages et tribus. Dans certaines régions du pays, le faible niveau de capacité d'ajustement des ménages a entraîné des migrations inhabituelles précoces dont des départs de ménages entiers pour cause d'insécurité alimentaire conjuguée à un bilan fourrager déficitaire. Réagissant à la souffrance de ces ménages vulnérables, les autorités ont lancé des appels à l'aide qui ont trouvé un écho favorable. Pour venir en aide aux populations vulnérables des zones touchées dans les différentes régions du pays, l'Etat avec l'appui des partenaires au développement, a mis en place un dispositif d'atténuation de la crise alimentaire. A cet effet, des comités régionaux et sous-régionaux ont été mis en place pour veiller à la bonne exécution des opérations sur le terrain. Pour mieux apprécier le niveau de l'insécurité alimentaire et l'état d'exécution des opérations d'atténuation, des missions ministérielles

l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, du Commandant du Groupement de la Gendarmerie, du Commandant du Groupement de la Garde Nationale, du directeur de la Station Régionale ORTN et du représentant de la société civile au sein du comité régional de la prévention et de gestion de la crise alimentaire (CRPG/CA). La mission s'est rendue successivement dans les départements de Boboye, Gaya, Loga, Doutchi et Dosso où elle a rendu des visites de courtoisie aux chefs de canton, s'est entretenue avec les comités locaux de vente et de recensement des ménages vulnérables, avec les populations bénéficiaires et a visité les magasins de stockage de vivres. Plus de 1500 kilomètres ont été parcourus par la délégation ministérielle qui a pu constater de visu les difficultés rencontrées par les populations. Il faut reconnaître que la Région de Dosso, contrairement à ce qui a été officiellement annoncé lors de l'évaluation de décembre 2009, a connu des zones déficitaires. A l'issue de la réunion de Maradi, le nombre de villages déficitaires passe de 88 en fin décembre, à 227 en mai 2010, et ce nombre ne fait que croître avec l'amenuisement des stocks dans les ménages. Il s'agit pour la mission conduite par Mme Djibo Salamatu Gourouza, de s'enquérir de la situation de la crise alimentaire dans cette région; de faire le point des actions mises en œuvre en vue d'atténuer la situa-



Les populations de la commune de Kiéché témoignent leurs reconnaissances aux autorités

le gouvernement sont conscients du contexte de difficulté et ne cessent de mobiliser tous les efforts pour trouver des solutions à l'insécurité alimentaire. En guise de soutien aux populations, il s'est senti le devoir d'être auprès des populations à la veille de la campagne agricole. Et c'est pourquoi il a mandaté les ministres auprès des populations. Le Général de Corps d'Armée, SEM. Djibo Salou, par la voie de ses émissaires, a exhorté les populations à une gestion parcimonieuse des vivres, à la pratique des cultures de contre-saison après les cultures pluviales et à la cohabitation pacifique entre agriculteurs et éleveurs

témoignent que la brousse est emplie de puanteur parce que beaucoup d'animaux y ont péri faute de nourriture. Il est en effet fréquent de voir, aux abords des routes ou des pistes, des animaux gisant qui n'arrivent plus à se relever, agonisent sous le chaud soleil qui darde ses rayons. Un peu partout, on voit des carcasses d'animaux, abandonnées par les vautours repus de cette abondance de "bonne chair". Compte tenu de cette réalité vécue sur le terrain et qui jure avec les chiffres avancés, le gouverneur de la région de Dosso, M. Issoufou Yacouba, a dénoncé la méthode de recensement des personnes vulnérables, avec pour conséquence le faible tonnage alloué à la région et la faible allocation des fonds pour la supervision de l'opération vente de céréales à prix modérés.

La situation alimentaire dans la région de Dosso

Avec un excédent céréalier théorique de 170 582 tonnes, la situation alimentaire s'est fortement dégradée tout au long de l'année avec de nombreuses disparités au niveau de la région où plus de 300 villages présentent un déficit de plus de 50 % et un déficit fourrager de l'ordre de 1 159 377 tonnes de matière sèche.

Au titre de la campagne 2010 qui connaît un léger démarrage précoce par rapport à celle de 2009, la région de Dosso a enregistré ses premières précipitations utiles depuis le 2 mai 2010. A la date du 10 juillet, tous les 1448 villages administratifs que compte la région ont semé. Des poches de sécheresse observées au cours de cette décade dans les parties nord des départements de Dosso, Doutchi et Boboye, des attaques de sautériaux et des vents violents qui soufflent, ont fait perdre les semis au niveau de certains villages. Le stade phénologique du mil est la montaison (4 %), le tallage (27 %) la levée avancée (52%) et la levée (17%). Pour les légumineuses, les semis se poursuivent. Dans certains villages visités, les populations

Notons qu'à l'initiative du gouvernement, plusieurs opérations ont été menées en faveur des ménages vulnérables. Il s'agit essentiellement des ventes à prix modérés et à prix étudiés de céréales, la distribution gratuite ciblée, la distribution gratuite d'intrants agricoles, la vente à prix modéré d'aliments de bétail, les opérations de "cash for work" et les dons des pays amis.

1433 tonnes ont déjà été distribuées gratuitement et 1726 tonnes de vivres ont été vendues à prix modérés

La mission a constaté avec satisfaction sur le terrain que des partenaires ont répondu favorablement à l'appel lancé par les plus hautes autorités de l'Etat pour venir en aide aux personnes vulnérables, et que les efforts conjugués de l'Etat et des partenaires ont permis de rendre les vivres disponibles dans tous les points de distribution gratuite et de vente à prix modérés. En effet, 1433 tonnes ont déjà été distribuées gratuitement et 1726 tonnes de vivres ont



Les femmes et les enfants sont les plus vulnérables

ont été dépêchées dans toutes les régions du Niger depuis le 12 juillet 2010. C'est dans ce cadre que la Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat, Mme Djibo Salamatu Gourouza, a conduit une mission qui a séjourné dans la région de Dosso du 12 au 17 juillet 2010. Cette mission est composée du conseiller du Premier ministre, Chargé du Développement Rural et de l'Environnement, M. Issoufou Zakari, du conseiller du ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, Dr Moussa Ag Arya, du Gouverneur de la région de Dosso, M. Issoufou Yacouba, du Secrétaire général adjoint de la région, président du Comité Régional de Prévention et de Gestion de la Crise alimentaire, des directeurs Régionaux du Développement Agricole, de l'Elevage, de l'Urbanisme, de

tion d'insécurité alimentaire; de s'assurer que les quantités prévues sont arrivées à destination; de relever les difficultés rencontrées par les structures de terrain chargées de la vente à prix modéré et de la distribution gratuite; de discuter avec les bénéficiaires sur les difficultés qu'ils ont rencontrées tout au long du processus (du recensement à la distribution et/ou à l'achat à prix modéré) et également sur les mesures à mettre en œuvre en vue de la création d'activités génératrices de revenus, notamment la pratique des cultures de contre-saison. Il s'agissait aussi de sensibiliser les populations sur la cohabitation pacifique agriculteurs-éleveurs, particulièrement en cette période de campagne agricole. La délégation ministérielle était aussi porteuse d'un message du Président du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie à savoir, que le CSRD et

AVIS DE PERTE

Avis est donné par Maître OUMARA MAMADOU, Notaire à Niamey, B.P : 11.716-Tel : 20.73.27.56, Immeuble ALFATA OULD MOHAMED, Avenue de l'AREWA, de la perte de l'acte de cession d'immeuble non bâti objet de la parcelle n°H de îlot 5583Bis d'une superficie de quatre (400) mètre carrés du lotissement Extension Est Talladjé au nom de Monsieur DARI ISSA. Toute personne qui l'aurait retrouvé ou qui le détiendrait pour une cause quelconque est priée de bien vouloir le déposer à l'Etude du Notaire ci-dessus indiqué ou au service des Affaires Domaniales de la Communauté Urbaine de Niamey.

stocks s'impose

été vendues à prix modérés au profit de 227 villages. Les conséquences heureuses en sont la stabilisation observée en matière des prix des céréales sur les marchés locaux et la régression des départs en exode des bras valides.

Au rythme des aides reçues au niveau national, les quantités de vivres prévues au titre de la région sont arrivées ou en instance de parvenir. Les comités de vente à prix modéré sont mis en place et fonctionnent normalement. C'est ainsi que les jours de vente sont fixés à trois (3) par semaine et par site, mais certains villages se trouvent à plus de 15 km du centre de vente.

La première phase de distribution gratuite ciblée est terminée, et elle a atteint les ménages vulnérables concernés. Cependant, de nouveaux ménages vulnérables sont enregistrés et la pression est exercée sur les comités de vente pour rehausser les quantités à vendre chaque semaine. A noter que de nouvelles zones ont basculé dans l'insécurité alimentaire et les stocks restants ne permettent pas d'at-

teindre la fin du mois de septembre, comme programmé. Ainsi, tous les centres ont formulé des demandes de renforcement de leurs stocks. Les stocks des aliments de bétail non plus ne couvrent pas les besoins. Ce qui est encore plus déplorable, c'est que certains villages vulnérables n'ont pas été pris en compte. C'est le cas du village de Goumandey Seyni. Avec une population de 1200 personnes, les habitants de Goumandey Seyni se demandent encore pourquoi aucune mission d'enquête de vulnérabilité n'a été dépêchée dans leur village. Selon les témoignages, les populations ont déjà semé quatre fois, mais à causes des aléas climatiques, il faut encore tout recommencer.

L'on retiendra que la mission a rassuré les populations, et tous les acteurs de la lutte contre cette crise alimentaire, par rapport à la disponibilité des Autorités de la Transition et du CSRD, à apporter toute leur assistance aux populations en cette période de soudure.

En route vers Soukoutane Dignité dans la précarité

Il était 14 heures en cette journée du jeudi 15 juillet sur la route latéritique reliant Kiada Goumandey à Soukoutane zone enclavée située au nord Douthi. La délégation conduite par la ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat, fait une halte subite. Sous le chaud soleil, plusieurs femmes et des enfants labourent un champ. Quoi de plus normal dans une zone rurale ? Mais le constat est effarant ! Alors que nous étions à la mi-juillet, les cultures ne sont même pas au stade de levée à cause de l'insuffisance des pluies. Les femmes et les enfants n'ayant que la peau sur les os, s'échinent à cultiver un sol aride et par endroits rocailleux. Le sol est pauvre. La pluie ne tombe que par occasion. La zone de ces deux localités est comparable aux régions désertiques du nord du pays. Et pourtant on est en plein sud, où il est sensé y avoir de l'eau. Le vent souffle comme si c'était l'harmattan. En guise de ration quotidienne, l'unique plat est constitué d'une calebasse de son délayée avec de l'eau. Toujours fidèle à la valeur de l'hospitalité africaine, ces femmes ont voulu partager ce peu qui leur restait pour survivre. Devant cette scène qui en dit long sur la philosophie chère aux populations rurales, nous avons compris et qu'au village, on affronte les défis de la vie tout en restant digne. C'est du moins ce que nous ont prouvé ces femmes qui bravent quotidiennement les rigueurs du moment et de l'environnement, sans jamais perdre espoir.

M. S. Abandé Moctar

Actions d'atténuation de l'insécurité alimentaire



Le gouvernement et les partenaires même combat

Plusieurs actions ont été entreprises dans la région de Dosso depuis la reconnaissance officielle de l'existence de l'insécurité alimentaire dans notre pays. Il s'agit notamment de la vente de céréales à prix modéré, de la distribution gratuite ciblée, du "Cash for work", des aliments pour bétail, du "Blanket Feeding".

En ce qui concerne la vente de céréales à prix modérés, cette opération a été exécutée en 2 phases pour un tonnage de 1726 tonnes de céréales, composées de mil, sorgho, riz et maïs, au profit des populations des 227 villages vulnérables de la région. Quant à la distribution gratuite ciblée, au cours de cette 1ère phase qui vient de se terminer, 93 tonnes ont été distribuées aux 930 ménages vulnérables identifiés. Les partenaires, composés d'ONGs et pays voisins, ont également mis à la disposition des ménages vulnérables 1340,12 tonnes de vivres. Aussi, l'Etat et ses partenaires envisagent d'organiser une 2ème phase au cours de laquelle 1907,4 tonnes seront distribuées. Pour atténuer les effets de la crise, l'Etat et les partenaires ont financé des opérations à travers le Cash for work (CFW) permettant aux populations de disposer de ressources pour acheter les vivres. Le montant injecté est de 353 millions 948 mille

497 FCFA. Ces opérations concernent la récupération des terres, l'aménagement des mares, la construction des pistes rurales et le traitement des koris. Pour le cas des aliments pour bétail, afin d'atténuer les effets du déficit fourrager enregistré cette année, la FAO a mis en place 650 tonnes. Cette quantité est largement en deçà des besoins exprimés, surtout que la région a accueilli les éleveurs transhumants venant des régions de Tahoua, Tillabéry et de la République du Mali. En ce qui concerne le Blanket Feeding, cette opération financée, par le PAM à travers l'ONG ADN KAMNA, a touché 19500 enfants de la Commune de Zabori auxquels 693 tonnes de farine UNIMIX + enrichi à l'huile fortifiée ont été distribuées. Une opération similaire a été menée par le PROSAN dans les départements de Dogondoutchi et Loga où 607,54 tonnes de farine ont été distribuées à 17831 enfants. Enfin, la société Nestlé a mis à la disposition de la région 1252 cartons de lait NIDO, NESCAFE et Arôme Maggi.

M. S. Abandé Moctar

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET L'ELEVAGE
DIRECTION GENERALE DU GENIE RURAL
AGENCE NATIONALE D'EXECUTION

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES
RESSOURCES EN EA U ET DE GESTION
DURABLE DES ECOSYSTEMES DANS LE
BASSIN DU NIGER DONN°H320

SERVICE DE CONSULTANTS : Recrutement d'ONGs pour l'aménagement des bassins versants dans le cadre de la réhabilitation du périmètre hydroagricole de Djamballa dans la région de TILLABERI

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

Cette sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation de marchés du projet publié dans le « Dg market » du 24 janvier 2008.

La République du Niger a reçu un Don de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le coût du volet national du Projet de Développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes dans le bassin du Niger qu'elle a rétrocédé à l'Autorité du Bassin du Niger (ABN). La Direction Générale du Génie Rural (DGGR) a été désignée comme Agence Nationale d'Exécution du Volet Niger. Il est prévu qu'une partie du montant de ce don soit utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat pour l'aménagement intégral en amont du bassin versant en vue de la protection du périmètre hydroagricole de Djamballa.

L'ONG choisie recrutera au sein de la population locale la main d'œuvre non qualifiée pour l'exécution des travaux et lui fournira les moyens de travail (pelles, pioches,...) et l'encadrement. Elle reste toutefois le seul responsable et interlocuteur vis-à-vis du maître d'ouvrage.

Les objectifs spécifiques à atteindre sont les suivants :

- 300 ha sur les terres de plateau en banquette ;
- 1500 ha sur terre dunaire en cordon de pierres ;
- 500 ha sur les versants, plage de glaciis dénudé et l'intérieur des brousses tigrées dégradées en demi-lune agricole ;
- 200 ha sur glaciis dénudé en muret ;
- 300 ha de plantation en bande et quinconce sur glaciis sablonneux ;
- Apporter l'appui - conseil nécessaire - aux populations bénéficiaires et renforcer leurs capacités ;
- Procéder au paiement des travaux et, prestations effectués par des tiers ; Assurer la qualité des travaux ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des activités en collaboration avec les services techniques impliqués dans la mise en œuvre du projet ainsi que les Autorités Administratives et Coutumières.

La Direction Générale du Génie Rural (DGGR) invite les ONG qualifiées à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Ils devront soumettre des

documents susceptibles d'indiquer leur qualification pour exécuter lesdits services (dépliants/brochures de présentation et références concernant l'exécution de contrats similaires avec indication des noms et adresses des clients, liste du personnel et du matériel technique,...).

Le prestataire choisi sera une ONG intervenant dans le domaine de la restauration et de la préservation de l'Environnement et, plus spécifiquement, dans la réalisation des ouvrages anti-érosifs tels que les banquettes, les demi-lunes, les cordons de pierres et le reboisement. La diversité et la nature des opérations exige de l'opérateur une expérience d'au moins trois (3) ans dans les domaines. Il doit également prouver la tenue d'une comptabilité relative à la gestion de son organisation.

Une ONG sera sélectionnée suivant les procédures de la Sélection fondée sur la qualité et le coût décrites dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, édition mai 2004, révisée en octobre 2006.

Le prix du contrat de consultants au forfait comprendra deux parties :

- une partie maîtrise d'ouvrage déléguée correspondant à la rémunération qui sera versée à la population communautaire et d'autres coûts de travail (outils, transport du matériel, etc.), et
- une partie service correspondant aux frais et charges remboursables au prestataire.

Les Opérateurs intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous de 7 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 15 heures 30 à 18 heures 30 minutes tous les jours ouvrables.

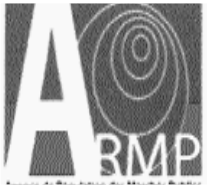
Les manifestations d'intérêt doivent être soumises au plus tard le 6 août 2010 à 13 heures à :

DIRECTION GENERALE DU GENIE RURAL
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
RUE DE LA GRANDE POSTE B.P. 12 091 NIAMEY,
TELEPHONE : 20-73-21-48
A L'ATTENTION DE
MONSIEUR ILLA DJIMRAO
Email : illadjimrao@yahoo.fr

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Étude de Maître **ABDOU INAZEL Abderahamane**, Notaire à Niamey - BP. 11.754, Téléphone : 21.76 5818, de la perte d'un acte de cession objet de la parcelle **M**, de l'ilot **6296**, du lotissement **SARY KOUBOU**, au nom de **Madame FATOUMA MAIKIDO**.

Toute personne qui l'aurait retrouvé est priée de bien vouloir le déposer à l'Etude ci-dessus indiquée ou au Service des Affaires Domaniales de la Communauté Urbaine de Niamey.



Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
 CONSEIL SUPREME POUR LA RESTAURATION
 DE LA DEMOCRATIE (CSR)
 MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE
 ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES
 REGION DE MARADI
 COMMUNAUTE URBAINE DE MARADI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 01/2010/CUM/PDIL/ IDA

1 .Le Gouvernement de la République du Niger a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) – Banque Mondiale) pour couvrir le coût de Projet de Développement des Infrastructures locales (PDIL), et entend affecter une partie du produit de ce crédit aux paiements relatifs aux marchés pour la réalisation de quinze(15) salles de classe, quatre (04) latrines scolaires, deux (02) bornes fontaines et un (01) bloc sanitaire public dans la Communauté Urbaine de Maradi . Les travaux seront répartis en deux (02) lots, suivant le détail ci-après:

• **Lot n° 1 (Commune Maradi I): neuf (09) salles de classe** (3 classes à l'Ecole Zarrya 6 et 6 classes à l'Ecole Medersa quartier), **deux (02) latrines scolaires** (1 bloc latrine à l'Ecole Zarrya I et 1 bloc latrine à l'Ecole Nouveau Carré II) ;

• **Lot n° 2 (commune Maradi II) : Six (06) salles de classes** (4 classes à l'Ecole Zarrya 5 et 2 salles de classe à l'Ecole sabon Gari 2)), **Deux (02) latrines scolaires** (1 bloc latrine à l'Ecole Zarrya 3 et 1 bloc latrine à l'Ecole sabon Gari 2), **un (01) bloc sanitaire public** au Quartier Bagalam(enceinte Samaria Bagalam), **deux (02) bornes fontaines** au Quartier Bagalam (carrefour rues BGM006-BGM017) et au Quartier Mokoyo (carrefour rues MKY002-017) ;

2. L'Administrateur Délégué de la Communauté Urbaine de Maradi, Maître d'ouvrage, invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue de la réalisation de quinze(15) salles de classe, quatre (04) latrines scolaires, deux (02) bornes fontaines et un (01) bloc sanitaire public dans la Communauté Urbaine de Maradi.

Le délai de construction de ces ouvrages est de trois (03) mois pour l'ensemble des travaux qui sont répartis en deux (02) lots distincts.

3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national.

4. Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès du Directeur des Services Techniques de la Communauté Urbaine de Maradi et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables de 7 h 30 à 12 h 30 et l'après midi de 15 h 30 à 18 h 30.

5. Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de qualifications suivants :

a) **avoir réalisé au cours des cinq dernières années un chiffre d'affaire annuel moyen en travaux de génie civil égal ou supérieur à 2 fois le montant de son offre.**

b) **avoir réalisé à titre d'entrepreneur ou de sous traitant avec succès au cours des 5 dernières années au moins deux marchés de nature (bâtiment) et de complexité comparables. (Fournir la preuve que ces travaux ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés);**

c) **disposer du matériel et le personnel clé nécessaire pour la réalisation des travaux.**

6. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés par demande écrite à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de **cent mille francs (100 000 FCFA)** payable en espèce ou par chèque bancaire certifié libellé au nom de Monsieur l'Administrateur délégué de la Communauté Urbaine de Maradi avec mention « DAO N° 001/2010/CUM/PDIL».

7. Les Soumissions devront être déposées au plus tard le 19 août 2010 à 9 heures locales au Bureau d'ordre de la Communauté Urbaine de Maradi, contre accusé de réception. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées.

8. Les Soumissions seront ouvertes, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, le 19 août 2010 à partir de 9 heures 15 minutes dans la salle de réunion de la Communauté Urbaine de Maradi.

9. Toutes les Soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de Soumission pour un montant d'Un million **cent mille (1.500.000) francs CFA par lot. Cette garantie sera un cautionnement bancaire ou un chèque certifié libellé au nom de l'Administrateur Délégué de la Communauté Urbaine de Maradi**

10. L'adresse auxquelles il est fait référence ci-dessus est :

Monsieur l'Administrateur Délégué de la Communauté Urbaine de Maradi,
 Directeur des Services Techniques
BP 140 Maradi, Téléphone 20 41 03 51



Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
CONSEIL SUPREME POUR LA RESTAURATION
DE LA DEMOCRATIE (CSRDI)
MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE
ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES
REGION DE NIAMEY
COMMUNE NIAMEY V

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 01/2010/CNY5/PDIL/ IDA

1. Le Gouvernement de la République du Niger a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA – Banque Mondiale) pour couvrir le coût de Projet de Développement des Infrastructures locales (PDIL), et entend affecter une partie du produit de ce crédit aux paiements relatifs aux marchés pour la réalisation de sept (07) salles de classes primaires, cinq (05) blocs de latrines scolaires, deux (2) murs de clôture et trois (03) bornes fontaines publiques + kiosques dans la Commune Niamey V. Les travaux seront répartis en deux (02) lots, suivant le détail ci-après:

• **LOT 1** : Construction de sept (07) classes primaires et cinq (05) blocs de latrines scolaires

	Localité	Classe primaire	Latrines scolaires
1	Ecole Banga Bana 2	1	1
2	Ecole Banga Bana 3	2	1
3	Ecole Medersa kirkissoye	2	1
4	Ecole kirkissoye 2	1	1
5	Ecole kirkissoye 4	1	1

• **LOT 2** : Construction de trois (03) bornes fontaines publiques + kiosques et deux murs de clôture repartis comme suit :

	Localité	Bornes fontaines publiques + kiosque	Mur de clôture
1	Ecole Lamordé		1
2	Ecole Medersa Banga Bana		1
3	Quartier Kirkissoye Gnalga	1	
4	Quartier kirkissoye	1	
5	Karadjé	1	

2. **L'Administrateur Délégué de la Commune Niamey V**, Maître d'ouvrage, invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue de la réalisation de sept (07) salles de classes primaires, cinq (05) blocs de latrines scolaires, deux (2) murs de clôture et trois (03) bornes fontaines publiques + kiosques dans la Commune Niamey V. **Le délai de construction de ces ouvrages est de trois (3) mois pour le lot 1 et 45 jours pour le lot 2.**

3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national.

4. Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès du Directeur des Services Techniques de la Commune Niamey V et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables de 7 h 30 à 12 h 30 et l'après midi de 15 h 30 à 18 h 30.

5. Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de qualifications suivants :

a) **Avoir réalisé au cours de 5 dernières années un chiffre d'affaire annuel moyen en travaux de génie civil égal ou supérieur à 2 fois le montant de son offre.**

b) **Avoir réalisé à titre d'entrepreneur ou de sous traitant avec succès au cours de la période des 5 dernières années au moins 2 marchés de nature (bâtiment) et de complexité comparables. (Fournir la preuve que ces travaux ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés);**

c) **disposer du matériel et le personnel clé nécessaire pour la réalisation des travaux.**

6. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés par demande écrite à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de **Cinquante mille francs (50 000 FCFA)** payable en espèce ou par chèque bancaire certifié libellé au nom de Monsieur l'Administrateur délégué de la Commune Niamey V avec mention « DAO N° 01/CNV/PDIL/2010 ».

7. Les Soumissions devront être déposées au plus tard le 21 août 2010 à 9 heures locales au Secrétariat de l'Administrateur Délégué de Commune Niamey V, contre accusé de réception. Les dépôts électroniques ne seront pas admis.

Les soumissions présentées hors délais seront rejetées.

8. Les Soumissions seront ouvertes, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, le 21 août 2010 à partir de 9 heures 15 minutes dans la salle de réunion de la Commune Niamey V.

9. Toutes les Soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de Soumission pour un montant de **un million neuf cent milles (1 900 000) francs CFA pour le lot 1 et un million sept cent mille (1 700 000) francs CFA pour le lot 2.** Cette garantie sera un cautionnement bancaire.

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Monsieur l'Administrateur Délégué de la Commune Niamey V,
Directeur des Services Techniques
BP : 5037 Niamey/Niger, Téléphone 20 31 50 64



Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
COMITE INTERMINISTERIEL DE PILOTAGE DE LA
STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL
FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT
BUDGET GENERAL DES COMMUNAUTES
EUROPEENNES

AVIS DE RECRUTEMENT

RESPONSABLE DU SUIVI-EVALUATION

Le Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural (SE/SDR) a parmi ses mandats principaux celui d'assurer le suivi évaluation du plan d'action de la Stratégie de Développement Rural (SDR).

Pour mener à bien ce travail et en assurer la pérennisation, l'Etat Nigérien a requis l'appui de l'Union Européenne, à travers un financement du 10^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) dont le SE-SDR est le maître d'œuvre délégué.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la première tranche de ce financement (Devis programme n°1), le SE-SDR recrute son **Responsable du suivi-évaluation**, qui sera placé sous l'autorité directe du Secrétaire Exécutif de la Stratégie de Développement Rural.

1) Missions et Attributions

Le responsable de suivi évaluation aura comme missions de :

- Apporter un appui transversal à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de S&E au sein du dispositif SDR et en relation étroite avec les partenaires de mise en œuvre ;
- Fournir en temps voulu aux acteurs concernés des informations pertinentes ;
- Rendre compte de manière permanente au Secrétaire Exécutif de l'avancement de ses travaux ;
- Contribuer au renforcement des capacités des acteurs du secteur sur le système de suivi évaluation.

Ses attributions principales seront de :

- Être responsable de la coordination des activités de suivi-évaluation organisées par le SE-SDR dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR ;
- Assurer l'appui-conseil méthodologique au niveau des structures nationales en charge de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des programmes et sous-programmes de la SDR ;
- Maintenir des relations privilégiées avec les administrations et organisations partenaires, notamment les ministères du secteur (cellules DEP/DS et DEP/DRFM/DRH), l'INS, la DGEPE.

2) Profil requis

Niveau supérieur (bac + 4) dans les domaines du secteur rural, avec une formation complémentaire et une expérience avérée en matière de mise en œuvre de systèmes de suivi évaluation. *Une expérience de terrain et des références très solides sont susceptibles de compenser le niveau ou le type de formation initiale du ou de la candidate.*

Expérience exigée : minimum cinq années dans la mise en œuvre de dispositifs de suivi évaluation.

Type de contrat : contrat à durée déterminée (CDD), à échéance du premier devis programme, renouvelable au fur et à mesure des devis programmes ultérieurs.

3) Composition du Dossier

Le dossier sera composé de :

- Une demande manuscrite
- Un Curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Une photocopie certifiée conforme des diplômes
- Attestations des employeurs précédents
- Copies certifiées conformes de l'acte de naissance, et certificat de nationalité
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois
- Références de (3) personnes à contacter

Avec la mention « candidature au poste de **Responsable du Suivi-Evaluation** »

Le dossier complet doit être déposé à l'adresse suivante : Secrétariat Exécutif de la SDR sis en face du Lycée Issa Korombé **au plus tard le lundi 23 août 2010 à 17h 00 mn.**

4) Procédure de recrutement

Le recrutement se fera en trois (3) étapes :

- Une présélection sur dossier
- Une épreuve écrite
- Un entretien oral avec le jury

5) Rémunération

La rémunération est celle correspondant à la grille de salaire telle que définie dans l'annexe de l'accord conjoint ON/DCE signé le 27/09/2007.

Les candidats (es) intéressé (es) doivent retirer les TdR complets auprès du Secrétariat Exécutif de la SDR sis 117 Rue de Tafadek, PL 16 Face Lycée Issa Korombé- BP 13446 "Tél. 20 73 30 77 – 20 73 34 22 – 20 73 82 27 E –mail : se_sdr@yahoo.fr

RESPONSABLE DU SYSTEME D'INFORMATION

Le Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural (SE/SDR) a en charge de mettre en place et de faire fonctionner un système d'information sectoriel, qui permette à la fois de collecter, de mettre en forme et de diffuser une information utile en direction des acteurs du développement rural au Niger. Le SE/SDR sert également de vecteur au pilotage sectoriel et sous-sectoriel des politiques, notamment en matière de mise en œuvre des programmes et sous-programmes de la SDR. Dans cette perspective, le SE-SDR vient de se doter d'un site internet, qui sera l'un des supports privilégiés en matière de gestion de l'information.

Pour l'aider à développer ce système d'information, l'Etat Nigérien a requis le concours de l'Union Européenne, à travers un financement du 10^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) dont le SE-SDR est le maître d'œuvre délégué. Dans le cadre de la mise en œuvre de la première tranche de cet appui (Devis programme n°1), le SE-SDR recrute son **Responsable du système d'information**, qui sera placé sous l'autorité directe du Secrétaire Exécutif de la Stratégie de Développement Rural.

1) Missions et Attributions

Le responsable du système d'information aura comme missions de :

- Apporter un appui transversal à la définition et au développement progressif d'un système d'information au sein du dispositif SDR et en relation étroite avec les partenaires de mise en œuvre ;
- Fournir en temps voulu aux acteurs concernés des informations pertinentes ;
- Rendre compte de manière permanente au Secrétaire Exécutif de l'avancement de ses travaux.
- Initier toute activité permettant d'assurer la diffusion de l'information sur la SDR.

Ses attributions principales seront de :

- Être responsable de la coordination des activités liées à la gestion de l'information organisées par le SE-SDR dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR ;
- Assurer l'appui-conseil méthodologique au niveau des structures nationales en charge de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des programmes et sous-programmes de la SDR ;
- Maintenir des relations privilégiées avec les administrations et organisations partenaires, notamment les ministères du secteur et les partenaires techniques et financiers.

2) Profil requis

Niveau supérieur (bac + 4) dans les domaines des techniques de communication et de gestion de l'information, notamment au moyen de l'outil informatique, avec une formation complémentaire et/ou une expérience avérée en matière de développement rural. Une expérience de terrain et des références très solides sont susceptibles de compenser le niveau ou le type de formation initiale du ou de la candidate.

Expérience exigée : minimum cinq années dans la gestion de site web et la mise en œuvre de systèmes d'information.

Type de contrat : contrat à durée déterminée (CDD), à échéance du premier devis programme, renouvelable au fur et à mesure des devis programmes ultérieurs.

3) Composition du Dossier

Le dossier sera composé de :

- Une demande manuscrite
- Un Curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Une photocopie certifiée conforme des diplômes
- Attestations des employeurs précédents
- Copies certifiées conformes de l'acte de naissance, et certificat de nationalité
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois
- Références de (3) personnes à contacter

Avec la mention « candidature au poste de **Responsable du système d'information** »

Le dossier complet doit être déposé à l'adresse suivante : Secrétariat Exécutif de la SDR sis en face du Lycée Issa Korombé **au plus tard le lundi 23 août 2010 à 17h 00 mn.**

4) Procédure de recrutement

Le recrutement se fera en trois (3) étapes :

- Une présélection sur dossier
- Une épreuve écrite
- Un entretien oral avec le jury

5) Rémunération

La rémunération est celle correspondant à la grille de salaire telle que définie dans l'annexe de l'accord conjoint ON/DCE signé le 27/09/2007.

Les candidats (es) intéressé (es) doivent retirer les TdR complets auprès du Secrétariat Exécutif de la SDR sis 117 Rue de Tafadek, PL 16 Face Lycée Issa Korombé- BP 13446 Tél. 20 73 30 77 – 20 73 34 22 – 20 73 82 27 E –mail : se_sdr@yahoo.fr

NB : Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.



**BANQUE
CENTRALE DES
ETATS DE
L'AFRIQUE DE
L'OUEST**

EMISSION DE BONS DU TRESOR AVIS D'APPEL DOFFRES

Adjudication n°16/2010 du 26 juillet 2010

LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST PORTE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC QU'ELLE ORGANISE POUR LE COMPTE DU TRESOR, A L'ATTENTION DES INTERVENANTS AUTORISES(1), AGISSANT POUR LEUR PROPRE COMPTE OU POUR CELUI DE LEUR CLIENTELE, UN APPEL D'OFFRES POUR CESSIONS DE BONS DU TRESOR AUX CARACTERISTIQUES SUIVANTES :

- Emetteur	: Etat de Côte d'Ivoire
- Montant Maximum global	: 30 000 millions de FCFA
- Valeur nominale unitaire	: 1 million de FCFA
- Date de valeur	: 27 juillet 2010
- Date et heure limites de dépôt des soumissions	: 26 juillet 2010 à 10 H 30 mn T U

CETTE OPÉRATION EST CONSTITUÉE D'UNE TRANCHE DÉCOMPOSÉE COMME SUIV :

- Montant	: 30 000 millions de F CFA
- Durée	: 364 jours
- Echéance	: 25 juillet 2010
- Taux d'intérêt :	: multiples

LES TITRES EMIS SONT REMBOURSABLES LE PREMIER JOUR OUVRE SUIVANT LA DATE D'ECHEANCE. LES INTERETS SONT PAYABLES D'AVANCE.

Personnes à contacter :

Sama MAMANE :	Tél. 20 72 24 91	E.mail : smamane@bceao.int
Nafissa TANDJA :	Tél. 20 72 24 91	E.mail : ntandja@bceao.int

(1) Sont autorisés à soumissionner directement sur le marché primaire des bons du Trésor, les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte courant ordinaire dans les livres de la BCEAO.

Les autres investisseurs sont autorisés à soumissionner sur le marché primaire par l'intermédiaire de banques implantées sur le territoire de l'UEMOA.

REPUBLIQUE DU NIGER
CONSEIL SUPREME POUR LA RESTAURATION DE LA
DEMOCRATIE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
PROGRAMME D'ACTIONS COMMUNAUTAIRES
CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

Avis d'Appel d'offres National N° : 002/09/MOB/PAC2 Fourniture, transport et installation de mobiliers de bureau

Date: 23 juillet 2010
DON IDA H423 -NE

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation de marchés publié pour ce projet dans le Development Business du 11 février 2009 et dans le dgMarket du 16 février 2009.

2. Le Gouvernement de la République du Niger P/C Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage MAG/EL/PAC a obtenu un Don (H423-NE) de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) et un Don (TF009241 I) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), pour financer le coût de la deuxième phase du Programme d'actions Communautaires. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ces Dons et Crédit seront utilisées pour effectuer les paiements prévus au titre de cet Appel d'Offres National AOI n°AON/02/09/MOB/PAC2.

3. Le Ministère de l'Agriculture et l'Elevage) (Programme d'Actions Communautaires - PAC) invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de mobiliers de bureau en deux (2) lots indivisibles suivants :

- Lot n°1 : 900.000 FCFA
- Lot n°2 : 600.000 FCFA

4. Le délai de livraison est de trente jours (30) jours calendaires à compter de la date de notification du marché approuvé. Les Fournitures seront livrées et installées au niveau de la Cellule Nationale de Coordination du PAC2, de certains Ministères à Niamey et au niveau des Cellules Régionales de Coordination du PAC2 d'Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry, Zinder et la Communauté Urbaine de Niamey.

5. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que définit dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA de Mai 2004 révisées en octobre 2006 », et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

6. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule Nationale de Coordination du Programme d'Actions Communautaires et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au jeudi entre 8h à 16 h et le vendredi de 8h à 13h.

7. Les exigences en matière de qualifications sont :

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il a exécuté en tant que fournisseur principal au moins deux (02) marchés portant sur des fournitures de matériels de nature similaire et de volume approximatif au cours des cinq (5) dernières années (PV de réception, attestation de bonne exécution et copie du contrat à joindre).

Les soumissionnaires devront en sus produire une attestation de situation fiscale et une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) datée de moins de trois mois à la date limite de dépôt des offres. Voir le document d'appel d'offres pour les informations détaillées.

Aucune marge de préférence ne sera octroyée.

8. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de cinquante mille (50.000) francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces. Le document d'Appel d'offres sera retiré au siège du Projet après paiement.

9. Les offres devront être soumises en quatre exemplaires (un original et trois copies) à l'adresse ci-dessous au plus tard le **23 août 2010 à 10 heures**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent dans **la salle de réunion du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAG/EL) le 23 août 2010 à 10 heures 30 minutes**.

Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre, d'un montant de **900.000 FCFA pour le lot 1 et de 600.000 pour le lot 2**.

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
**Programme d'Actions communautaires
Cellule Nationale de Coordination
BP : 12 946 Niamey -NIGER; Tel : (227) 20 37 27 17 ;
Fax : (227) 20 37 29 53; Email : cgrn@intnet.ne**

Maître OUSSEINI ALI Moumouni

Notaire, 114, Rue du Festival – Quartier MAOUREY - BP : 13.567 Niamey - Niger
Tél : 20.33 03 70 / Fax : 20.33-03-71. Email : oussainialim @ yahoo.fr

ANNONCE LÉGALE

Aux termes d'un acte reçu par Maître OUSSEINI ALI Moumouni le 20 juillet 2010, il a été constitué la Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Dénomination : BANQUE AGRICOLE DU NIGER en abrégé « BAGRI-NIGER S.A »

Siège Social : Niamey, avenue de l'O.U.A, BP. 12.494 (République du Niger)

Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre de Commerce.

Capital social : DIX MILLIARDS (10.000.000.000) de Francs CFA entièrement souscrit et libéré en numéraire.

OBJET : La mission de la BANQUE AGRICOLE DU NIGER est d'instituer un système de financement du secteur agropastoral le plus étendu possible qui allie à ses objectifs financiers et de rendement, des objectifs sociaux et de développement notamment la lutte contre l'insécurité alimentaire et l'industrialisation endogène du Niger. A cette fin, outre sa dimension de banque universelle, la cible privilégiée de la BAGRI-NIGER S.A est composée des producteurs agropastoraux et des opérateurs qui gravitent dans leur sillage, que l'on regroupe comme suit :

- **l'agriculture à vocation essentiellement vivrière** (mil, maïs, sorgho, blé, riz) : la Banque s'attèlera à moderniser cette filière en lui assurant le financement des intrants, l'achat de semences fruit de la recherche de l'INRAN, le financement du matériel moderne et des infrastructures, le conditionnement, la commercialisation et la transformation. Grâce au **financement des infrastructures de culture de contre-saison**, la BAGRI-NIGER S.A ambitionne d'élargir les bases productives agricoles au niveau national, en prolongeant la période d'activité des paysans au-delà de la courte saison des pluies.

- **les groupements organisés de producteurs** : les OP et les Coopératives seront amenées à gérer pour le compte de la BAGRI-NIGER S.A, des financements groupés de leurs membres et en assurer le recouvrement.

- **l'agro business** : la BAGRI-NIGER S.A œuvrera à créer les bases d'un développement industriel endogène au Niger axé notamment sur la promotion et l'accompagnement des industries agroalimentaires et celles de la filière cuirs et peaux ainsi que les autres produits dérivés de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

- **les institutions de micro finance** : grâce au refinancement de leur **portefeuille agropastoral** par la BAGRI-NIGER S.A, les SFD seront un maillon essentiel pour l'atteinte des objectifs de la Banque Agricole du Niger.

- **la structuration et le financement des filières de rente** : la promotion des exportations agropastorales est un axe stratégique majeur de la BAGRI-NIGER S.A.

- **Les structures d'accompagnement** (Centrales d'approvisionnement, ONAHA, les Centres de fabrication de matériel agricole, les structures publiques ou privées d'encadrement technique, les Centres de recherche etc.) devront bénéficier du financement de la BAGRI-NIGER S.A afin de créer une chaîne intégrée favorable au développement accéléré de la production agropastorale.

- **Les autres segments ordinaires non agricoles** : ils seront partiellement couverts par la BAGRI-NIGER S.A dans un élan de diversification afin de réduire les risques covariants de concentration de portefeuille dans un seul secteur et assurer ainsi la permanence et la rentabilité des activités de la Banque pendant les périodes à faibles activités agricoles.

Dans ce cadre, la Banque est autorisée à effectuer toutes les opérations de banque telles que définies à l'article 2 et les opérations connexes énumérées à l'article 9 de la loi bancaire. Au titre de ces opérations autorisées elle peut notamment :

- assurer des prestations d'épargne; effectuer des opérations de virement;
- offrir des opérations de chèque de paiement ; offrir les opérations de retraits télégraphiques ;
- offrir des opérations de versement à compte courant ;
- réceptionner les dépôts à vue et à terme, ouvrir les comptes courants, consentir les crédits à différentes échéances et accorder toutes facilités de crédit ;
- encaisser et payer les billets à ordre, les mandats, ainsi que les autres effets ;
- émettre des effets, des chèques, des traites, ainsi que d'autres effets commerciaux qu'ils soient payables au NIGER ou en dehors ;
- escompter, réescompter et effectuer des opérations de prise de pension, de courtage et de Commission et faire circuler des effets de commerce de quelque nature qu'ils soient payables au NIGER et en dehors ;
- effectuer les opérations de change de devises étrangères ;
- émettre des bons de caisse, dans les limites fixées par les présents statuts et conformément aux lois en vigueur ; acheter, vendre et détenir des titres et obligations émis par le Gouvernement, les Organisations et les Entreprises Publiques ou encore ceux garantis par des Gouvernements Etrangers ou les Institutions Financières Internationales ;
- acheter, vendre et détenir des actions de Société Anonyme au NIGER et en dehors ;
- organiser les opérations d'émission publique des titres et effectuer toutes les démarches concernant les effets de commerce ; représenter les différentes entreprises bancaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;
- accepter la garde d'effets de commerce ainsi que d'autres papiers et valeurs importantes dans ses coffres-forts. Louer des coffres-forts et les coffrets aux particuliers ;
- accorder toutes les facilités bancaires habituelles et effectuer toutes les opérations que nécessite en général le fonctionnement d'une banque ;
- entrer en possession d'une partie ou de la totalité des biens, des œuvres, des avoirs et des dettes d'une personne physique ou morale et entreprendre toutes les actions autorisées à une banque ;
- accepter les charges de tutelle, de mandat de garde, de garant et l'enregistrement d'actes à toutes personnes physiques ou morales; contribuer au financement des projets de développement au NIGER ;
- effectuer des opérations d'acquisition de créances, de garanties ;
- effectuer le financement de vente à crédit et de crédit-bail ; effectuer des opérations de placement ;
- procéder à des prises de participation dans les entreprises existantes ou en formation ;
- effectuer toutes acquisitions de valeurs mobilières émises par des personnes publiques ou privées ;
- effectuer toutes entreprises et opérations s'y rapportant y compris la location de coffres-forts, le transfert et l'assurance de fonds et valeurs ;
- agir en tous pays pour son compte ou pour le compte d'un tiers dans la création, l'exploitation, la gérance, la fusion, la scission, la prise de participation dans toutes sociétés créées ou à créer exerçant les mêmes activités, nigériennes ou étrangères, ou favoriser leur développement, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts, ou toutes opérations apparentées de tous fonds de commerce ou de tous établissements industriels et commerciaux de toute nature destinés à l'exercice de l'activité sociale ;
- exercer toutes représentations de banques ayant un objet social, similaire et connexe après obtention légale d'autorisation préalable ;
- et généralement, effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières et tous travaux pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social nécessaires et accessoires à l'activité bancaire, similaire ou connexe prévus comme devant être entrepris par la société aux termes des présents statuts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **PRESIDENT** : Monsieur ABDOULAYE SOUMANA
- **MEMBRES** :
 - L'Etat du Niger, représenté par Monsieur MALAM GATA ZOULADAINI
 - Monsieur SARKIN ABZIN KADRI Moustapha,
 - Monsieur BAGNA DJIBO,
 - Monsieur ABARCHI HAROUNA
 - Monsieur HAMIDOU MINKEILA,
 - Monsieur RABIOU ABDOU
 - Monsieur OUSSEINI BAKABE,
 - Madame BARAZE Née Salamatou KATAMBE,

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur RABIOU ABDOU

DISPOSITIONS RELATIVES A LA CONSTITUTION DE RESERVES

Sur le bénéfice net de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application des dispositions de l'Acte Uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises sises dans les Etats-parties au Traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique et conformément à la loi bancaire et aux présents statuts.

REPARTITION DES BENEFICES

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi bancaire ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS

L'actionnaire peut céder ou transmettre librement ses actions à toute époque de l'année sous réserve des restrictions légales ou statutaires ci-après.

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au registre du commerce et du crédit mobilier. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de l'inscription de la mention modificative. Elles demeurent négociables après la dissolution de la société et jusqu'à la clôture de la liquidation.

La cession des actions s'opère par transfert sur les registres de la Société des droits du titulaire. La cession par la banque de plus de 20 % de son actif correspondant à ses opérations en République du Niger est également soumise à l'autorisation du Ministre des Finances.

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

- **1er Titulaire** : Monsieur Nouhou TARI, Associé gérant du Cabinet FIDUCIAIRE CONSEIL ET AUDIT (FCA), 61, rue des Sorkhos BP. 07 Niamey-Niger
- **Suppléant** : Monsieur ABDOU BAOUA, Gérant du Cabinet ABDOU BAOUA, BP. 11.803 Niamey
- **2^{ème} Titulaire** : Monsieur Ousmane A. SIDIBE, Associé gérant du cabinet AUDIT & CONSEIL SIDIBE & ASSO-CIES (ACSA), 235, rue du Terminus, BP. 12.904 Niamey
- **Suppléant** : Monsieur Ibrahim ISSOUFOU, BP. 12.498 Niamey

DEPOT AU GREFFE - IMMATRICULATION : Dépôt au greffe des pièces constitutives – Immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Niamey le 22 Juillet 2010 sous le numéro **RCCM-NI-NIA-2010-B-1936**

Pour avis, le Notaire

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Etude de Maître DODO DAN GADO Haoua, Notaire à la résidence de Niamey, 780, Avenue de la Mairie (NB 10) B.P. 2222 Tel: 20. 73.90.90 (République du Niger).

De la perte de l'acte de cession N°20.852 portant sur le terrain urbain sis à Niamey dans la zone du lotissement BANI FANDOU formant la parcelle N°E de l'ilot N°2918, au nom de Monsieur KIMBA ZARMAKOYE HASSANE.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé, de bien vouloir le déposer à l'Etude ci-dessus indiquée ou au service des affaires domaniales et cadastrales de la Communauté Urbaine de Niamey.

Air Transport Les maîtres de l'hospitalité

Voyagez en toute assurance dans le confort, la sécurité et l'hospitalité.

Avec Air Transport, le transport a toujours été un plaisir et un réconfort.

Tél : 20 74 36 50

Ecrits Baha'i

26- Tu m'as interrogé sur la nature de l'âme. Sache, en vérité, que l'âme est un signe de Dieu, une gemme céleste dont la réalité a échappé aux plus savants des hommes et dont aucun esprit, si pénétrant qu'il soit, ne peut espérer sonder le mystère. Elle est, de toutes choses créées, la première à proclamer l'excellence de son Créateur, à reconnaître sa gloire, à s'attacher à sa vérité et à se prosterner en adoration devant Lui. Si elle reste fidèle à Dieu, elle reflétera sa lumière et, finalement, retournera à Lui. Mais si elle manque à l'allégeance qu'elle Lui doit, elle succombera à l'égoïsme et aux passions et finira par sombrer dans leurs abîmes (Bahá'u'lláh)

Téléphone : 20 75 22 80 (permanence)

B.P. 12858 Niamey, asnniger@intnet.ne



International Crops Research Institute
for the Semi-Arid Tropics

RECRUTEMENT DE DEUX TECHNICIENS EN HORTICULTURE

Termes de Référence

ICRISAT recherche, pour recrutement immédiat, deux (2) techniciens en horticulture dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs sites maraichers et de récupération de terres dégradées dans les départements de Filingué (Tillabéry) et Illéla (Tahoua).

Ces postes d'une durée d'un an, éventuellement renouvelable, sont classés dans la bande A de la grille salariale de l'Institut. Aux salaires s'ajoutent les allocations et indemnités de logement, de frais de scolarité des enfants, de départ en congés annuels et une assurance médicale.

QUALIFICATIONS

- Communiquer, écrire et parler couramment le Français. Une connaissance moyenne de l'anglais est souhaitable et une maîtrise d'une des langues locales (djerma ou haoussa) serait un avantage.
- Avoir un diplôme moyen (Niveau Technicien Supérieur) ou supérieur (Niveau Ingénieur Agronome) en Agronomie avec une spécialisation en horticulture (irrigation, cultures maraichères et arboricultures fruitières). Une bonne connaissance en irrigation goutte à goutte serait un atout.
- Avoir de bonnes connaissances en informatique (Word, Excel, PowerPoint etc...)
- Avoir une bonne capacité analytique et une bonne aptitude à rédiger des rapports cohérents et concis.
- Etre apte à travailler en équipe aussi bien avec ses collègues qu'avec les producteurs.

DESCRIPTION DES TACHES

Codiriger et Co-superviser toutes activités de recherche et développement relatives au projet, et être capable de planifier, d'organiser, de coordonner et de contrôler les activités du projet. Spécifiquement:

- Produire des rapports périodiques mensuels et/ou des rapports scientifiques annuels synthétiques,
- Développer des bases de données sur les activités spécifiques
- Organiser et superviser les activités sur le terrain
- Former les producteurs sur toutes les technologies objet de transfert.

L'ICRISAT est convaincu que la diversité de son personnel est un gage d'excellence pour ses opérations et encourage les candidatures féminines

Les candidats intéressés et remplissant les conditions sont priés de déposer au TVC (ICRISAT Rive Droite) **au plus tard le 06 août 2010**, leurs dossiers composés de : Une demande manuscrite, un curriculum vitae, copies légalisées des diplômes, un casier judiciaire et un certificat médical datant de moins de 3 mois, les pièces d'état civil adressés à l'attention de l'Administrateur Régional **b.belemgoabga@cgiar.org** avec la mention "Candidature au poste de Technicien en Horticulture".

Seuls les candidats remplissant ces conditions recevront une suite.



Organisation
mondiale de la Santé
Bureau de la Représentation du Niger

AVIS DE RECRUTEMENT

L'OMS a pour mission d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible.

Intitulé du poste : Assistant Financier

Type de contrat : Deux (02) années renouvelables

Lieu d'affectation : Bureau de Niamey

OBJECTIF DU POSTE

Sous la supervision générale de l'Administrateur et du Représentant, le/la titulaire fait office d'Assistant principal chargé d'assurer la tenue des comptes et le contrôle du budget du bureau.

1. Participe à diverses tâches et les supervise ; ces tâches sont notamment les suivantes :

- Tenue des grands livres et des documents comptables en vue du classement et de l'enregistrement des transactions financières ainsi que de l'apurement des comptes et de l'établissement des rapports périodiques ou spéciaux ;

- Calcul et versement des salaires, indemnités, sommes dues au titre des remboursements des frais de voyage et autres versements aux fonctionnaires, experts et consultants, vendeurs et ayant droits ;

- Tenue des livres de caisse notamment en assurant le contrôle des dépenses et la concordance entre les livres de caisse et le grand livre ;

- Etablissement des données financières destinées aux prévisions budgétaires et financières.

- Concordance des livres de caisse et des relevés bancaires.

- Assure la liaison avec les responsables des banques locales en vue d'obtenir des renseignements à jour sur les taux de change et d'intérêt, les modifications apportées aux procédures et règlements et les questions touchant la tenue des comptes bancaires du bureau ;

2. Assiste les fonctionnaires de rang supérieur dans tous les aspects de la tenue des comptes et du contrôle budgétaire en faisant des rapports sur la situation financière, les procédures, le taux de change, les coûts et dépenses ainsi que les problèmes de financement éventuels.

3. Rempli et contrôle les cartes de congés du personnel.

4. Contrôle l'établissement des LPOs et APW ainsi que de l'établissement des exonérations.

5. S'acquitte d'autres tâches selon les besoins.

COMPETENCES/QUALIFICATIONS EXIGEES

1. Connaissance profonde des règles et règlements financiers ainsi que des procédures internes. Aptitude à se servir des logiciels populaires comme Excel et Word.

2. Fin d'études secondaires avec une formation en finance ou comptabilité.

3. Une expérience de sept (07) ans est exigée incluant un travail progressif en finance et comptabilité.

4. Bonne connaissance du français et connaissance de travail de l'anglais.

COMPOSITION DU DOSSIER

1. Lettre de motivation
2. Curriculum vitae
3. Certificat de nationalité
4. Copies certifiées conformes des diplômes et certificats
5. Certificat de visite médicale datant de moins de trois mois
6. Extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois
7. Formulaire de notice personnelle à retirer au Bureau OMS

DELAÏ DE DEPOT DE CANDIDATURE :

Les dossiers de candidature seront recevables sous pli fermé avec la mention « candidature au poste n° 131661, Assistant Financier » pendant deux (02) semaines à compter de la date de publication à la réception du Bureau de la Représentation de l'OMS au Niger, sis Avenue Mali Béro, à côté de la SEEN Plateau BP 10739, Niamey, Niger.
Téléphone (227) 20 75.21.33 / 2075.20.39
Télécopieur (227) 2075.20.11
E.mail: omsniger@ne.afro.who.int

L'OMS est un espace non-fumeur. L'Organisation ne recrute pas de consommateurs de tabac sous quelque forme que ce soit.

NAISSANCE

Monsieur Soumaïfa Sala et Madame née Zaratou Mounkaïla, en service au Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger ont la joie de vous faire

part de la naissance d'une fille dans leur foyer le Dimanche 18 Juillet 2010. Les parents et le bébé se portent bien. Le baptême aura lieu Incha Allah le **Dimanche 25 Juillet 2010** à leur domicile sis au quartier CCOG à côté du siège de la SONITRAV

Mariage

Les Familles

Feu Sabo Dayouma à Kiéssé, Ny, Tahoua et Zinder
Maino Sabo Officier de Police Commissariat Central
Elh Maïzama Gaya projet FAO Niamey
Saïdou Daoura DG ONEP Niamey
Oumarou Arzika à Kiéssé et Madaoua
Feu Sanda Batouré à Kalogo, Niamey et Maradi
Aboubacar Moussa dit Aboulé à Niamey
Chaïbou Noma à Gagila et Niamey
Na-Alloh Madi à Ny, Dosso, Say, Koré-Mairoua, Koukoki
Feu Abani Ousmane à Niamey; Zinder, Tripoli, USA, France et Suisse
Feu Balla Ango à Maradi, Niamey et Bénin
Elh Abdoulaye Harouna à Niamey

Feu Abarka Foudou à Niamey et Téra Souleymane Albarka à Niamey
Hamida Abdou Maïga ARMP
Oumarou Allah à Niamey et Loga
Abdoulaye Hassane ARPI Niamey
Adamou Amadou Dallo Ansongo au Mali
Toutes ces familles ont la joie de vous faire part du mariage de leurs enfants:

Djibril MAÏNO SABO
Enseignant à Niamey
avec

Mlle Rachida BALLA ANGO
Elève en vacance à Niamey

Les cérémonies religieuses auront lieu Incha Allah le **Samedi 24 Juillet 2010 à 8 h** au domicile de feu Adamou Balla Ango en face de la Cité Caisse
La semaine traditionnelle débutera le même jour chez le jeune marié à Niamey

Mariage

Les familles

Ada Cheffou et Amadou Madougou
informent parents, amis et connaissances du mariage de leurs enfants

M. Aboubacar Ada Cheffou
PDG de Digital Patch System
Avec

Melle Oumou Amadou Madougou
Etudiante en médecine

Les cérémonies religieuses auxquelles vous êtes cordialement invités auront lieu plaise à Dieu le **dimanche 25 Juillet 2010 à 16h30** au domicile de ELHADJ AMADOU MADOUGOU à Niamey quartier Plateau CEG 6 entre le 1^{er} et le 2^{ème} Gao.
La semaine traditionnelle débutera le même jour chez le jeune marié à Niamey.

Mariage

Les familles

Feu Ousseini Kotia à Gamkallé
Feu Dabanga, Ali, Tanda Kotia à Gamkallé
Dodo Saley à Gamkallé
Hama Boubé Fonctionnaire à la retraite à Gamkallé
Mme Tilly née Edirh Houssou Inspectrice Principale des Impôts à Niamey
Gabaouné à Sokoto et Baïley au Nigeria
Altiné Gabaouné à Korongomey et Bawada Dadji (Doutchi)
Bouda Gabaouné à Bawada Dadji, Korongomey, Saïga et Kartchabou (Doutchi)
Guidado Bouda Bawada Dadji (Doutchi)

Sahabi Bouda ORTN à Niamey
Toutes ces familles, parents, amis et connaissances ont la joie de vous faire part du mariage de leurs enfants :

M. Ibrahim Ousseini Kotia
Ets Pachatex à Niamey
Avec

Me^{lle} Sahabi Bouda Halima
Clinique Complex-NIB

Les cérémonies religieuses auront lieu Incha Allah le **Samedi 24 Juillet 2010 à 8h** au domicile de Sahabi Bouda à Niamey sis au quartier Yantala Côté Ouest de la nouvelle Autogare de Tillabéry à 200m.

RECTIFICATIF

Suite à la publication de l'avis d'appel d'offre N°001/ME/F/DGT/CP/DRH/MG relatif à l'achat de quatre (4) véhicules, publié dans **Le Sahel Quotidien** du mardi 20/07/2010.

Lire: L'ouverture des plis aura lieu le 25 août 2010 au lieu du mercredi 18 août 2010

Mariage

Les familles

Boubacar Cissé à Say, Guéladjo, Niamey, Gamkallé, Washington et au Nigeria
Kourmo Barkourgné à Dalway, Gantchi, Say, Boubon, Karma, Niamey, Arabie Saoudite et au Canada

Les familles

Ousmane Abani à Zinder, Niamey, Magaria, Nigeria, Tripoli, New York

Bachir Malloum à Zinder, Dirkou, Bilma et Bruxelles

Sont heureux de vous faire part du mariage de leurs enfants :

M. Ismaël Amadou Boubacar Cissé avec
Mlle Rakia Mohamed Lamine Abani

La cérémonie religieuse à laquelle vous êtes cordialement invité aura lieu le **samedi 24 juillet 2010 à 17 h 00** au domicile de M. Lamine Abani à côté de la Pharmacie du Complexe face CCOG.

Rectificatifs de l'avis d'Appel d'Offre N°01/10 du 11/06/10 relatif à l'acquisition de 400 Mallettes pédagogiques pour le PRODEFA-1

Messieurs les soumissionnaires sont informés que **la date limite de dépôt et d'ouverture des plis relatifs à l'avis cité en objet, initialement fixée au mardi 13 juillet 2010 est reportée au mardi 27 juillet 2010** dans la salle de réunion du Ministère de l'Education



COMMUNIQUÉ

Le Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE NIGERIEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « LEYMA », a l'honneur d'informer les Actionnaires de la tenue de l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui aura lieu le **SAMEDI 31 JUILLET 2010 à partir de 16 heures** à son Siège, à l'effet d'examiner l'Ordre du Jour suivant :

1/ Adoption du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Juillet 2009.

2/ Examen et Adoption du rapport du Conseil d'Administration et des Rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos au 31 Décembre 2009.

3/ Approbation des Comptes de l'exercice 2009 et Affectation du Résultat.

4/ Projets de Résolutions.



COMMUNIQUÉ

Le Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE NIGERIEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « LEYMA », a l'honneur de convier Madame et Messieurs les Administrateurs à assister à la **réunion du Conseil d'Administration** qui aura lieu le **SAMEDI 31 Juillet 2010 à partir de 09 heures 30** au Siège de ladite Société, afin de délibérer sur le projet d'Ordre du Jour suivant :

1/ Adoption du Procès Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 Avril 2010.

2/ Examen et Approbation du rapport d'activités, des Etats Financiers et des rapports du Commissaire aux Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

3/ Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire sur les comptes clos au 31 décembre 2009 et fixation de son Ordre du Jour.

4/ Questions diverses.

AVIS DE RECRUTEMENT

Une société privée en informatique cherche pour recrutement :

- des vendeurs (ses) - caissiers (es) ayant au minimum trois ans d'expérience au poste de caissière dans un magasin et sachant manipuler les caisses informatiques.

Un niveau de formation minimum bac est requis.

- Des techniciens supérieurs en informatique chargés de vente ayant une bonne expérience de relations avec la clientèle et un esprit très développé d'initiative et d'action commerciale.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir à l'ANPE au plus tard le 06 août 2010 leurs dossiers comprenant :

- CV + un numéro de téléphone,
- Une photo d'identité,
- Une copie certifiée du diplôme.

Les personnes dont les dossiers sont retenus seront contactées pour un entretien.

HOROSCOPE

Prévisions de vendredi-samedi-dimanche

1 Bélier (21 mars - 19 avril)

VENDREDI: Vous devez réagir et changer ce qui ne vous plaît pas.

SAMEDI: Votre réputation vous permettra de nouer rapidement des contacts.

DIMANCHE: Il n'y a pas que le travail dans la vie !

3 Gémeaux (21 mai - 21 juin)

VENDREDI: Vous aurez l'impression d'avoir une calculatrice dans la tête !

SAMEDI: Vous vous assurerez un meilleur avenir en prenant les bonnes décisions.

DIMANCHE: Une vague de sérénité vous envahira et vous vous sentirez plus léger que jamais.

5 Lion (23 juillet - 21 août)

VENDREDI: Il vous faut une raison pour vous lever? Faire comme tout le monde, ça vous suffit ?

SAMEDI: Prenez du temps pour les loisirs et la détente.

DIMANCHE: Ceux qui reviennent de vacances auront fait le plein d'énergie et seront prêts pour un nouveau round !

7 Balance (22 sept. - 22 oct.)

VENDREDI: Il faut prendre soin de votre foyer. Il reflète votre état d'esprit.

SAMEDI: Ne laissez pas le passé gâcher le présent.

DIMANCHE: La famille prendra une grande importance pour vous.

9 Sagittaire (22 nov. - 22 déc.)

VENDREDI: Vous êtes raisonnable dans vos dépenses.

Mais il ne faut pas baisser votre garde.

SAMEDI: Faites les marchés, vous apprécierez les produits locaux.

DIMANCHE: Ceux qui retournent au travail seront prêts pour une belle rentrée.

11 Verseau (20 janv. - 18 février)

VENDREDI: Ne plaisez pas avec le soleil. Mettez de la crème ainsi qu'aux enfants.

SAMEDI: Vous traverserez une phase de sérénité.

DIMANCHE: La positivité et l'optimisme seront des atouts essentiels pour les Verseaux.

2 Taureau (20 avril - 20 mai)

VENDREDI: La curiosité vous fera dépasser vos limites.

SAMEDI: Vous apprendrez beaucoup en voyage.

DIMANCHE: S'ouvrir aux cultures étrangères favorisera votre développement personnel.

4 Cancer (22 juin - 22 juillet)

VENDREDI: Vos rapports seront tendus avec les autres.

SAMEDI: Vous serez en bonne position pour décrocher un emploi.

DIMANCHE: En couple, l'écoute sera primordiale.

6 Vierge (22 août - 21 sept.)

VENDREDI: Vous allez rougir à force de recevoir tant de compliments !

SAMEDI: Activités sportives et loisirs se feront en famille. Les plus grands se mettront au rythme des plus jeunes.

DIMANCHE: La nature et l'air pur vous appellent. Répondez présent.

8 Scorpion (24 oct. - 22 Nov.)

VENDREDI: La diplomatie sera salutaire. Vous saurez faire des compromis.

SAMEDI: Vous passerez du temps en famille et la complicité sera réelle.

DIMANCHE: Les frères et sœurs se remémoreront le passé avec une pointe de nostalgie.

10 Capricorne (21 déc. - 19 janv.)

VENDREDI: Exprimez vos envies, vous serez entendu.

SAMEDI: Votre charme ne laissera pas indifférent.

DIMANCHE: Aujourd'hui, c'est vous qui déciderez de tout.

12 Poissons (19 Fév. - 20 mars)

VENDREDI: Confiez vos secrets à une oreille amie, ils seront bien gardés.

SAMEDI: Vous serez très à l'écoute et on vous en remerciera.

DIMANCHE: L'émotion de retrouver certains amis sera intense. Savourez-le.

Rions-en

- "Dites-moi madame, pour quel motif voulez-vous divorcer?"

- "Mon mari me traite comme un chien!"

- "Il vous maltraite? Il vous bat?"

- "Non, il veut que je lui sois fidèle!"

C'est un homme qui est dans un Wal-Mart et semble perdu en cherchant d'un bord à l'autre du magasin. Il est tellement préoccupé qu'il entre en collision avec un autre homme ayant le même comportement.

Le premier homme lui dit : ' Excusez-moi monsieur, j'ai la tête ailleurs. Je cherche

ma femme.

Le second lui répond : " Aie! Moi aussi je cherche ma femme. De quoi elle a l'air la vôtre?"

Il répond : "Elle s'appelle Emmanuelle. C'est une belle blonde aux yeux bleus, mesure 5' 10 ', cheveux en bas de l'épaule, vêtue d'une jupette près d'une blouse blanche transparente, un soutien-gorge noir en dentelle bien garni. Elle a toujours un sourire des plus charmeurs... Et la vôtre, de quoi elle a l'air ?."

- "Oublie la mienne, on cherche la tienne..."

MOTS CROISES

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

numéro précédent

S	U	B	I	T	E	M	E	N	T
O	B	U	S		X	I	X		R
U	A	E		A	I	D	E	R	A
I	C		C	I	L		C	O	N
L		T	I	R		A	R	T	S
L	O	R	D		L	I	E		H
U	S	A		I	O	S		R	U
R	E	C	E	N	T		N	E	M
E		E	I	N		A	I	N	E
S	U	R	V	E	I	L	L	E	R

HORIZONTELEMENT

- Il ne fait pas dans le détail;
- Massif du Nord - Senteurs;
- Sigle pour Marianne - Heurt;
- Etude des maladies des voies urinaires ;
- Cracheur sicilien - Mathématicien suisse;
- Canal salé (Inversé) - Un élément;
- Enfermés dans un asile ;
- Conjonction - Fleuves d'Espagne- Soldat américain;
- Confient à la terre - Vieil anglais;
- Effleurées- Sigle européen.

VERTICALEMENT

- Nurseries;
- Massif marocain - Essayer;
- Précieuse conjonction - Assemble-Possessif;
- Bouches de volcans ;
- Quartier chic de Londres -Ecarteur chirurgical;
- Personne admirée- Ardoise;
- Agitées ;
- Celé - Sonnerie funèbre;
- Infinitif - Sont dans les cieux- Colle;
- Transpirer- Marque le passage du temps sur la peau.

Numéros utiles

Renseignements:	12
Sapeurs Pompiers:	18
Réclamation :	13
Police secours :	17
Hôpital :	20 72 25 21
Médecins de nuit:	20 73 47 37

Pharmacies de garde

DU SAMEDI 17 AU SAMEDI 24 JUILLET 2010

- ☞ Mali Béro
- ☞ Château 8
- ☞ Liberté
- ☞ Ténéré
- ☞ Wadata
- ☞ Yantala
- ☞ Collège Mariama
- ☞ Daressalam
- ☞ Ni'ima
- ☞ Cité Caisse
- ☞ Populaire Talladjé
- ☞ Pop. Hôpital (sauf les dimanches)

DU SAMEDI 24 AU SAMEDI 31 JUILLET 2010

- ☞ La Patience (Ex Lacouroussou)
- ☞ Plateau
- ☞ Point D
- ☞ Nouveau Marché
- ☞ Complexe
- ☞ 2ème Forage
- ☞ Lako
- ☞ Route Tillabéry
- ☞ Terminus
- ☞ OUA
- ☞ Populaire Maourey
- ☞ Pop. Hôpital (sauf les dimanches)

Mariage

Les familles

Hamey Djibo chef de village de Gothèye à Ny, Gothèye, Accra et Lomé
Garba Seïbou dit Garba Gothèye, à Niamey et Gothèye
Feu Bantassi Gaba à Niamey, Gothèye et Lomé
Feu Soumaila Gaba à Niamey, Gothèye et Arlit
Feu Abdoulaye Gaba à Niamey et Gothèye
Feu Niandou Morou à Niamey et Gothèye
Les familles
Gabaouné à Sokoto et Balley au Nigeria
Feu Garba Seydou à Dosso, Goumandèye Koira, Niamey, Lomé, Paris et aux USA
Feu Alio Mayaki à Tahoua et Niamey

Altiné Gabaouné à Korongomeye, Salga, Bawada Daji et Kartchabou
Guidado Bouda à Bawada Daji, Doutchi, Sahabi Bouda, ORTN Niamey
ont la joie de vous faire part du mariage de leurs enfants :

M. Abdoul-Aziz Hama,

Ministère de la Jeunesse et des Sports
avec **Mlle Wassila Sahabi Bouda,**
Elève en vacance à Niamey

Les cérémonies religieuses auront lieu Incha Allah **le samedi 24 juillet 2010 à 8 H 00** au domicile de Mr Sahabi Bouda sis au quartier Yantala Haut à Côté de la nouvelle gare de Tillabéri à 200 m. La semaine traditionnelle débutera le même jour chez le jeune marié à Yantala face Ecole Sarèye.

Mariage

Les familles

Djingo Saâdou du Niger
Garba Saadou, Seydou Saâdou, Hamadou Karidjo
Doulla Djingo à Gaya et Cotonou
Alkamissa Djingo Kiro à Niamey
Feu Ali Ouahido à Niamey et Téra
Abdoulaye El Hadj Nameoua à Dosso
Nassamou Nameoua à Gaya et Téra
Djiré Bania à Gaya, Téra et Niamey

Idi Barmou à Tahoua
Zakari Oumarou à Dosso,
ont la joie de vous faire part du mariage de leurs enfants :

M. Mohamed Djingo Doulla à Gaya avec

Mlle Fatouma Abdoulaye Nameoua,
Etudiante à Niamey

Les cérémonies religieuses auront lieu Incha Allah, **le samedi 24 juillet 2010 à 8 H 30 mn** au domicile de Mr Abdoulaye El Hadj Nameoua à Dosso. La semaine traditionnelle débutera le même jour chez le jeune marié à Gaya.

Conférence de presse du Comité Olympique et Sportif National du Niger (COSNI) sur la participation du Niger aux 1^{ers} Jeux Africains de la Jeunesse (JAS)

Un bilan encourageant

M. Tidjani Youssouf Ahmed, membre du Conseil Exécutif du COSNI et chef de la délégation du Niger ayant participé du 13 au 18 juillet dernier au Maroc aux 1^{ers} Jeux Africains de la Jeunesse, a animé mercredi dernier, dans les locaux du COSNI, une conférence de presse. Au cours de cette rencontre avec les journalistes sportifs, il a dressé le bilan de la participation du Niger à ces jeux. Dans les propos liminaires qu'il a tenus, M. Tidjani Youssouf Ahmed a indiqué que le Niger était à ces jeux avec une délégation de 14 membres dont 9 athlètes et 5 encadreurs. Selon lui, la délégation nigérienne a reçu, de la part des autorités marocaines ainsi que des représentants de l'Association du Comité National Olympique d'Afrique (ACNOA), un accueil chaleureux. Il a précisé que 1008 athlètes de 42 pays ont pris part à ces 1^{ers} Jeux Africains de la Jeunesse au Maroc, et cela dans toutes les disciplines sportives. Le Niger a aligné un boxeur, deux escrimeurs, deux nageurs, un taekwondoka, deux tennismen de table et un lutteur. M. Tidjani Youssouf Ahmed a ajouté que tous ont compété dans leurs disciplines respectives à l'exception du lutteur en raison de la suppression de la lutte libre par les organisateurs. Il devait indiquer qu'à l'issue des compétitions, le Niger a décroché trois médailles de bronze : une en boxe, une en taekwondo et une troisième en escrime. Selon le chef de la délégation du Niger, il était initialement prévu la participation de l'équipe nationale du football. Mais pour des questions d'ordre organisationnel, elle n'a pas pu effectuer le déplacement. " Nous

sommes tous rentrés à Niamey avec la satisfaction d'avoir remporté trois médailles, avec la participation de 9 athlètes sur 1008. Pour les dirigeants sportifs et même pour les sportifs, il n'y a rien de plus intéressant que de voir son drapeau hissé devant une foule de représentants plus de 42 pays. Et à trois reprises, les gens se sont levés pour saluer le drapeau du Niger. Nous avons eu cette fierté de voir notre pays honoré", a conclu M. Tidjani Youssouf Ahmed. A l'occasion de cette conférence de pres-

se, MM. Karim Dan Malam et Omar Songaizé, respectivement chef de la délégation du Niger aux prochains Jeux Olympiques de Londres 2012 et aux Jeux de la Jeunesse de Singapour, ont pris la parole pour édifier les journalistes sur le niveau de préparation des délégations du Niger à ces deux événements de portée internationale. Tous les conférenciers ont par la suite répondu aux questions des journalistes sportifs.

Oumarou Moussa

Rugby

Poursuite du tournoi International de Niamey

Les Zébus affrontent demain au finale l'équipe du Sénégal, le tournoi international de rugby de la zone nord, dénommé CAR développement trophée se poursuit toujours sur la pelouse du stade Général Seyni Kountché de Niamey. Les matches de la deuxième journée de ce tournoi ont opposé mardi dernier le Togo au Bénin. Plus en jambe que leurs adversaires de Cotonou, les Togolais ont remporté le décret par 12 points contre 7. En deuxième, une balade de santé face aux Congolais de Brazzaville battus sur le score sans appel de 21 points contre 0. Les deux demi-finales de ce tournoi se sont disputées mercredi après-midi. Elles ont mis aux prises d'une part nigériens et maliens ; et de l'autre, Ghanéens et Sénégalais. Les Zébus du Niger qui affrontaient à cette occasion une sérieuse adversaire, ont dû prier au fond de leurs entrailles pour dompter les colosses venus de Bamako. En effet, le public a assisté à une belle empoignade durant toute la partie. La mi-temps était intervenue sur le score de 3 points partout. Il aura fallu attendre les dernières minutes de la seconde période de jeu, pour que Eric Soubaya et les siens parviennent à marquer une pénalité remportant ainsi le match par 6 points contre 3. A l'opposé de la première, la deuxième demi-finale qui opposait le Ghana au Sénégal a été jouée en sens unique. Les "Gorgui" sénégalais qui étaient manifestement supérieurs aux Black stars, n'ont pas fait de quartier. Ils ont en effet inscrit 36 points sans que les Ghanéens ne réagissent. Demain après-midi, cette redoutable équipe sénégalaise disputera la finale contre des Zébus nigériens décidés à prendre une quatrième fois ce trophée. Il y va assurément un choc de titans demain au Stade Général Seyni Kountché.

Oumarou Moussa

Communiqué de presse de l'ambassade des Etats-Unis au Niger

Les USA suivent avec intérêt l'évolution de la situation politique dans notre pays

Dans un communiqué en date du 21 juillet 2010, l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Niger exprime l'engagement du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à travailler avec le peuple du Niger dans sa recherche d'un gouvernement démocratiquement élu. "Nous travaillerons avec la CENI, les ONGs, les leaders de la société civile, les partis politiques et autres parties prenantes", indique le Communiqué, "pour renforcer les capacités du Niger dans le cadre de la tenue d'élections libres, honnêtes et transparentes, avec une large participation, qui soient inclusives et basées sur des questions bien définies, et des résultats déterminés par un électorat bien informé". L'ambassade des Etats-Unis dit avoir noté l'adoption du Code électoral et l'installation de la CENI, mais aussi exprime l'espoir de voir bientôt "la révision et la mise à jour du fichier électoral par la nouvelle Commission chargée de la révision du fichier électoral, l'adoption du projet de constitution par le Conseil Consultatif National (CCN) et ensuite sa mise à la disposition du public pour commentaires, puis les déclarations des partis politiques nigériens confirmant leurs intentions de participer aux élections locales, législatives et présidentielles". Pour l'ambassade des Etats-Unis au Niger, "l'avenir du Niger dépend du respect de la volonté de son peuple et d'un retour rapide à un gouvernement civil démocratiquement élu". Pour illustrer ce propos, le communiqué rappelle ceux du Secrétaire d'Etat Adjoint aux Affaires Africaines l'Ambassadeur Johnnie Carson après son voyage au mois de juin en Afrique accompagné du Vice-Président Joseph Biden, qui disait : "le succès politique et économique de l'Afrique dépend énormément de l'efficacité, la durabilité et la crédibilité de ses institutions démocratiques. Nous encourageons les gouvernements du continent africain à tenir des élections justes ; à avoir un terrain de jeu équitable, des listes électorales bien établies, des médias libres, à compter le nombre de voix de manière honnête et à donner ainsi une chance à la démocratie."



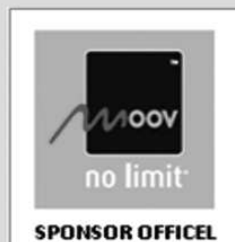
Sous le haut patronage de son Excellence Monsieur MAHAMADOU DANDA Premier Ministre



Salon National de l'Emploi

3^{ème} Edition

Ouverture officielle lundi 26 juillet à 10H au palais des congrès

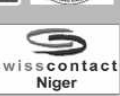
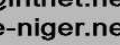
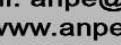
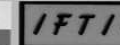


THEME
Quelle stratégie nationale de mise en œuvre du Pacte Mondial pour l'Emploi ?

Palais des Congrès de Niamey du 26 au 28 juillet 2010

Activités au programme

Conférence et débats sur l'emploi – Présentation des prestations de l'ANPE – Ateliers de formation sur l'emploi Ateliers de montage de projets – Recrutement Présentation de métiers - Exposition - Diner Gala



Tél. 20 73 33 84 - Fax: 20 73 70 31

Email: anpe@intnet.ne
www.anpe-niger.ne